



# LA PRESSE

ACTUEL  
LA TRIBU  
HALLOWEEN  
PAGE 1

ÉCOLES  
NOUVEAU  
PALMARÈS  
PAGE A3

ENTREVUE  
SIR ANTHONY  
HOPKINS,  
LE PRAGMATIQUE  
ARTS ET SPECTACLES  
PAGE 1



## Charest et Weiberg passent à la caisse CINAR VENDUE 143,9 MILLIONS US

HÉLÈNE BARIL

La saga de Cinar pourrait bien toucher à sa fin, après trois années de péripéties pas très glorieuses. La compagnie vient d'être vendue pour 143,9 millions de dollars américains à un consortium formé du cofondateur de Teletoon, Michael Hirsh, de Toper Taylor et de TD Capital Private Equity Partners. À 3,57 \$ US l'action, l'offre du

consortium pourrait atteindre 3,60 \$ US advenant un règlement des litiges actuellement devant les tribunaux. Le titre de Cinar ne se négocie plus depuis trois ans, mais il s'échangeait hier sur le marché hors cote à 3,30 \$.

Il s'agit de l'offre qui satisfait le mieux les intérêts de tous les actionnaires, a commenté hier Robert Després, fiduciaire des fondateurs de Cinar, Micheline Charest et Ro-

nald Weinberg. Ces derniers encaisseront 18 millions à la suite de la transaction, puisqu'ils détiennent ensemble près de 5 millions d'actions. Micheline Charest et Ronald Weinberg sont toutefois l'objet d'une poursuite de 88,6 millions de dollars canadiens de la part de Cinar qui n'a pas encore récupéré la totalité des fonds investis aux Bahamas puis disparus sous leur administration.

Les fondateurs de Cinar et le conseil d'administration de la compagnie ont accepté la proposition du consortium dirigé par Michael Hirsh. L'actionnaire revendicateur, Robert Chapman, s'est dit lui aussi d'accord avec la transaction même si, selon lui, le fiduciaire Robert Després aurait pu obtenir 5 \$ l'action. Une première offre des mêmes

» Voir CINAR en A2

## Théo brille et le Canadien l'emporte 1 à 0



PHOTO REUTERS

L'attaque du Tricolore a peiné une fois de plus, hier, face aux Bruins à Boston, mais Théo a sauvé la mise en réussissant son troisième jeu blanc de la saison. Joé Juneau a marqué le seul but du match en prolongation et le Canadien a mis un terme à une séquence de trois défaites. Voir détails pages S2 à S5.

## Régime de vaches maigres en Ontario

Électricité plus chère et crédits d'impôt abolis

MARTIN VALLIÈRES

TORONTO — Avec un budget provincial en déficit de plusieurs milliards de dollars, les Ontariens doivent se préparer à payer leur électricité « au prix reflétant le marché », c'est-à-dire plus cher. Ils devront aussi oublier les dernières mesures fiscales du gouvernement conservateur précédent, ce qui pourrait leur coûter deux milliards dès la première année.

Telles sont les premières mesures de redressement des finances publiques annoncées hier à Toronto par le nouveau premier ministre libéral de l'Ontario, Dalton McGuinty, au lendemain de la publication d'une analyse budgétaire effectuée par un ex-vérificateur de la province. Selon cette analyse commandée par les libéraux ontariens peu après leur victoire électorale, le budget de l'Ontario serait déficitaire d'au moins 5,6 milliards dès cette année. Il s'agit d'un revirement majeur après cinq années de surplus.

Le rapport de l'ex-vérificateur, Erik Peters, a confirmé les craintes d'un dérapage budgétaire et économique durant la dernière année du gouvernement conservateur d'Ernie Eves, qui avait succédé à Mike Harris.

En livrant un aperçu des mesures budgétaires de son gouvernement, hier devant l'Economic Club de Toronto, le premier ministre McGuinty a insisté pour décrire le « déficit conservateur » comme le résultat d'une politique délibérée de

» Voir ONTARIO en A2

## L'économie américaine a bouffé du lion

La croissance a été de 7,2% au troisième trimestre, la plus forte depuis 1984

RUDY LE COURS

Déjouant les pronostics les plus optimistes, l'économie américaine a progressé au rythme annuel de 7,2 %, au troisième trimestre. La plupart des observateurs misaient sur 6 %, un chiffre déjà considérable.

Il s'agit de la plus forte croissance trimestrielle du produit intérieur brut (PIB) depuis le premier trimestre de 1984. Au deuxième trimestre, le PIB avait augmenté de 3,3 % et au premier, de 1,4 %.

Cette poussée de la première économie du monde n'est toutefois pas synonyme de pactole pour le Canada qui a beaucoup profité de l'engouement des ménages américains pour la consommation.

Évidemment, ils étaient fidèles au rendez-vous au troisième trimestre en augmentant leurs dépenses de 6,6 %, la progression la plus forte depuis six ans. Il s'agissait de la 47<sup>e</sup> hausse d'affilée, cette fois stimulée par le cadeau fiscal rétroactif de 26 milliards de dollars offert par l'administration de George W.

» Voir ÉCONOMIE en A2

Mon clin d'oeil  
STÉPHANE LAPORTE  
« Je suis allé voir la liste d'attente des chirurgies sur Internet et j'ai découvert que mon autopsie est prévue pour dans deux mois. »  
- un patient inquiet

### AUJOURD'HUI

Bandes dessinées	ACTUEL 6
Bridge	MONDE 6
Décès	MONDE 7
Feuilleton	ACTUEL 6
Forum	A 10, 11
Horaire télévision	ARTS 6
Horoscope	MONDE 6
Loteries	A 6
Mots croisés	ACTUEL 6 et SPORTS 12
Mot mystère	ACTUEL 6
Observateur	MONDE 4
Petites annonces	MONDE 4 et AFFAIRES 2

### Météo

Ciel variable, maximum 15, minimum 4, plus de détails en page ACTUEL 7



## L'ONU retire son personnel de Bagdad

Agacé, Rumsfeld dit que l'organisme cède à la pression des terroristes

D'APRÈS AFP ET AP

BAGDAD — Au grand dam de l'administration américaine, le personnel expatrié de l'Organisation des Nations unies et de la Croix-Rouge internationale se préparait hier à quitter Bagdad.

L'ONU a annoncé avoir demandé à la trentaine de ses employés expatriés de quitter la capitale provisoirement pour des consultations sur la sécurité de la situation en Irak, saignée par les violences. Cette décision ne concerne pas les employés travaillant à Erbil, dans le Nord.

Le personnel expatrié du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) en poste en Irak et des res-

ponsables du siège à Genève vont pour leur part se réunir cette semaine à Amman pour discuter d'un nouveau mécanisme de travail dans le pays, selon un responsable du CICR en Jordanie. Le siège de l'organisation à Bagdad avait été ciblé par un attentat lundi.

Le secrétaire américain à la Défense, Donald Rumsfeld, a réagi avec agacement à la décision de l'ONU lors d'une conférence de presse au Pentagone.

Il a souligné que la plupart des régions d'Irak étaient assez sûres pour y travailler, en laissant entendre que l'ONU cédait à la pression des terroristes. « Il n'y a aucun doute sur le fait que les terroristes essaient de les faire partir (les orga-

nisations humanitaires) et il semble que, en tout cas en ce qui concerne certaines organisations, ils sont en train de réussir », a-t-il déclaré.

Le porte-parole du département d'État, Richard Boucher, après avoir indiqué que la décision était « compréhensible », a confirmé que l'administration Bush était « déçue ». « Les gens sont responsables de leurs employés. Ils veulent savoir s'ils sont en sécurité et en mesure de mener à bien les missions demandées », a-t-il déclaré lors d'un point de presse. L'annonce de l'ONU constitue un revers important pour les États-Unis, qui

» Voir ONU en A2



## « JE L'AVOUE, JE SUIS UN PIRATE »

À la suite du dossier que nous avons publié samedi dernier sur le piratage de musique par Internet, de nombreux lecteurs nous ont fait part de leurs commentaires. Comme vous le lirez dans nos pages Forum, la très grande majorité des pirates qui nous ont écrit ne manifestent absolument aucun remords. Sympathiques aux artistes, ils blâment cependant l'industrie du disque, « qui prend les gens pour des nonos ». Voir page A11.

.com se prendre pour le pdg

Obtenez tous les jours jusqu'à 50 % de réduction en classe Affaires.

Voyagez à la grandeur du pays avec nos nouveaux bas tarifs aller simple classe Affaires. Uniquement à aircanada.com

Réservez dès maintenant à aircanada.com ou appelez votre agent de voyages.

aircanada.com

.com c'est pas cher



# SUITES DE LA UNE

DEMAIN DANS LA PRESSE



## NOS 20 MEILLEURS FILMS QUÉBÉCOIS

L'équipe du cahier Cinéma vous propose son palmarès des 20 meilleurs films québécois de l'histoire et une rencontre avec les principaux comédiens du long métrage qui occupe la première place. À découvrir également : les 10 navets les plus mémorables !

À lire, demain, dans le cahier Cinéma de **LA PRESSE**

POUR JOINDRE **LA PRESSE**

La Presse, 7, rue Saint-Jacques,  
Montréal (Québec) H2Y 1K9

ABONNEMENT	(514) 285-6911
cyberpresse.ca/abonnement	1 800 361-7453
PETITES ANNONCES	(514) 987-8363
petitesannonces@lapresse.ca	1 866 987-8363
DÉCÈS	(514) 285-6816
deces@lapresse.ca	
CARRIÈRES	(514) 285-7320
carrieres@lapresse.ca	
RÉDACTION	(514) 285-7070

Seule La Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés. ISSN 0317-9249. Le quotidien La Presse est publié et édité par La Presse, ltée dont le siège social est sis au 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé à Transcontinental Métropolitain, situé au 12 300, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, division de Imprimeries Transcontinental G.T. inc. Guy Crevier, Président et éditeur.

## La transaction sera soumise à l'assemblée des actionnaires le 11 décembre

### CINAR

suite de la page une

acheteurs à 3,25 \$ avait été acceptée il y a un mois par les fondateurs de Cinar, pressés de vendre, selon nos informations. Le conseil d'administration de l'entreprise l'a toutefois jugée insuffisante et des discussions supplémentaires ont permis de l'augmenter à 3,57 \$.

Le fiduciaire du couple Charest-Weinberg, Robert Després, qui a été l'objet de contestations de toutes parts, se prépare à tirer sa révérence. « Je partirai quand la transaction sera conclue », a-t-il dit hier.

Le président Stuart Snyder, pour sa part, attend de discuter avec les

nouveaux propriétaires de l'entreprise avant de faire des projets.

La transaction sera soumise à l'assemblée des actionnaires le 11 décembre. Sa conclusion dépend aussi de l'approbation des autorités réglementaires, qui doivent notamment lever l'interdiction de transaction imposée sur les actions de Cinar en mars 2000.

Le nouveau propriétaire entend poursuivre la vocation de Cinar dans les secteurs de l'éducation et du divertissement et laisser tomber la diversification entreprise par la dernière administration.

Comme les nouveaux propriétaires sont canadiens, ils pourront continuer de profiter des mesures d'incitation fiscales du gouverne-

ment fédéral. Les crédits provinciaux sont toutefois moins certains, puisqu'il faut que l'entreprise soit dirigée par des Québécois pour y avoir droit.

Michael Hirsh et ses associés — dont la part respective n'a pas été précisée — pourraient toutefois trouver une solution en nommant un conseil d'administration dont les membres sont en majorité québécois.

Si elle se réalise, la transaction mettra un terme à ce qu'il est convenu d'appeler l'affaire Cinar.

L'entreprise, qui produit des livres et des émissions de télé pour enfants, a attiré l'attention pour la première fois en utilisant des prête-noms pour signer ses productions,

afin de pouvoir bénéficier des subventions et des crédits d'impôt offerts par les gouvernements d'Ottawa et de Québec.

La disparition de 122 millions de dollars américains des coffres de l'entreprise a ensuite précipité la crise. Micheline Charest et Ronald Weinberg ont d'abord accusé leur vice-président finances d'avoir agi sans leur consentement, avant que les accusations se retournent contre eux.

Forcés d'abandonner la direction de leur entreprise, ils ont aussi été empêchés par la Commission des valeurs mobilières du Québec d'exercer les droits de vote de leurs actions multivotantes, qui leur donnaient 64 % des votes avec seulement 12 %

des actions en circulation.

À cause de ses gestes, le couple Charest-Weinberg a été condamné à payer une amende de 2 millions à la CVMQ — la plus forte pénalité jamais imposée par l'organisme de réglementation — mais n'a pas fait l'objet d'accusations criminelles.

Par la suite, les fondateurs ont demandé et obtenu de la CVMQ un report dans le paiement de leurs amendes. Ils ont aussi fait des pieds et des mains pour congédier le fiduciaire qu'ils avaient eux-mêmes choisi, sans succès.

Robert Després estime maintenant avoir rempli son mandat. Douze acheteurs s'étaient montrés intéressés à acquérir Cinar.

Avec la collaboration de Francis Vailles

## Un rythme insoutenable

### ÉCONOMIE

suite de la page une

Bush payé par chèques postés durant le trimestre. Pareille manne aura permis de devancer bien des achats et ne se renouvellera plus.

Les Américains se sont lancés sur tout ce qu'ils ne possédaient pas déjà : la consommation de biens durables et semi-durables a bondi de 27 % après un saut appréciable de 24 % au deuxième trimestre. Il s'agit bien sûr d'un rythme insoutenable à terme.

Ils ont de plus profité de très faibles taux d'intérêt pour renouveler leurs hypothèques et encaisser du coup une partie de l'appréciation de leur propriété qu'ils se sont empressés de dépenser. Ce phénomène ne se répétera pas non plus.

Les entreprises se sont remises à investir, tout particulièrement en renouvelant leur équipement informatique. Leurs achats dans ce domaine étaient en hausse de 15 %. En revanche, la construction ou la modernisation d'usines est légèrement à la baisse.

La surprise la plus grande sera venue du côté des exportations nettes : la dépréciation du billet vert a embelli le solde commercial extérieur dont le déficit s'est rétréci de 23,8 milliards. Autant d'argent que les entreprises canadiennes n'ont pas vu. « À

court terme, des importations américaines faibles, ça signifie des exportations canadiennes faibles », résume Francis Généreux, économiste au Mouvement Desjardins.

En fait, si la croissance de l'économie américaine remplit d'espoir toutes les autres économies qui connaissent une année assez morose, elle ne suggère pas à la canadienne le retour à sa performance de 2002, alors qu'elle dominait le G7.

« La croissance américaine viendra désormais beaucoup des dépenses des entreprises en renouvellement d'équipement, note Avery Shenfeld, économiste chez CIBC World Markets. Dans ce domaine, le Canada n'est pas le plus gros joueur. »

En fait, le plus beau des pays est importateur net d'équipements et de machines-outils dont il devra beaucoup consommer pour réaliser des gains de productivité. Cela suggère donc que le Canada devra au cours des prochains mois acheter davantage alors qu'il pourra moins vendre à cause de la force du huard.

Hier, le huard a cédé 25 points centésimaux face au billet vert qui a connu une bonne journée sur le marché des changes. Il cotait 75,99 cents US à la clôture. Il s'est apprécié de 22 % contre le dollar américain depuis le début de l'année.

« Quelles parts de marché pourrons-nous garder et combien de dol-

lars nous rapporteront-elles, une fois le taux de change pris en compte ? » se demande M. Shenfeld.

La donnée la plus spectaculaire, et peut-être la plus grinçante, dans l'ensemble des chiffres publiés hier par le département américain du Commerce, c'est le gain de productivité spectaculaire de 9 % réalisé par les entreprises américaines alors que le nombre d'heures travaillées durant le trimestre a légèrement fléchi. Cela ne suppose aucune amélioration du marché de l'emploi aux États-Unis, seul garant d'une forte consommation des ménages à terme.

La consommation compte pour 71 % du PIB américain et a fait tourner les entreprises manufacturières canadiennes qui dépendent des exportations.

« Il est loin d'être évident qu'on pourra compenser les effets de la hausse du dollar canadien par une augmentation de la consommation américaine », note Stéphane Marion, économiste principal adjoint à la Financière Banque Nationale. Jusqu'ici, les exportations canadiennes vers les États-Unis sont en baisse pour la troisième année d'affilée.

Le reste que la poussée de l'économie américaine crée des occasions d'affaires. Par le passé, les entreprises canadiennes ont su tirer leur épingle du jeu. La Banque du Canada parie que l'histoire se répétera.

## Les fumeurs aussi visés

### ONTARIO

suite de la page une

manipulations comptables et de mauvaise gestion. Et la situation constatée dans le rapport de M. Peters est telle, selon le premier ministre, que le déficit pourrait gonfler jusqu'à 8,6 milliards d'ici trois ans sans une intervention vigoureuse.

Dalton McGuinty a promis aux Ontariens de faire une vaste consultation budgétaire à l'échelle de la province dans les prochains mois pour préparer le premier budget du gouvernement, au printemps prochain.

Toutefois, certaines mesures ne peuvent attendre. « Elles ne seront pas populaires et (seront) peu rentables politiquement, mais elles sont les bonnes mesures à prendre », a soutenu M. McGuinty devant les 400 convives de l'Economic Club qui se sont levés pour l'applaudir à la fin de son discours.

Le premier ministre a annoncé l'abolition prochaine du plafonnement du tarif d'électricité. Cette mesure avait été instaurée par le précédent gouvernement conservateur afin d'éviter la flambée du prix de l'électricité après la libéralisation du marché ontarien. Le plafond avait été fixé à 4,3 cents du kWh, inférieur d'un tiers au coût moyen de production. En 18 mois, cette mesure a coûté environ 700 millions au gouvernement. Dalton McGuinty avait promis de garder ce plafond jusqu'en 2006, le temps que l'Ontario augmente sa capacité de production d'électricité avec des centrales moins polluantes que celles au charbon. Mais hier, le premier ministre a soutenu que le déficit de 5,6 milliards avait « complètement changé la situation ».

« C'est ma responsabilité de corriger ce déficit. Dans ce contexte, le plafonnement du prix de l'électricité

ne s'est plus soutenable sans mettre en péril notre capacité de mieux financer nos écoles et nos hôpitaux », a-t-il dit. M. McGuinty a demandé à son ministre de l'Énergie de lui soumettre une solution de remplacement d'ici un mois. Mais il a fait part hier de sa préférence pour « un régime de tarif d'électricité qui reflète davantage son coût véritable », tout en étant réglementé par la province.

Par ailleurs, M. Guinty a énuméré une série de mesures fiscales qui reflètent son programme électoral : abolition d'une réduction de 2 % du taux d'imposition des entreprises (ce qui devrait rapporter 1,2 milliard par an), ainsi que l'élimination des récents crédits d'impôt pour les taxes foncières des aînés et les parents d'écoliers du secteur privé (ce qui devrait rapporter environ 600 millions par an).

M. McGuinty a réitéré hier sa promesse de laisser intacts les taux d'imposition des particuliers en Ontario. Mais les fumeurs subiront une hausse de taxe de vente sur les produits du tabac pour « la rapprocher de la moyenne nationale », a dit le premier ministre.

Parmi les premières réactions, le vice-président et économiste en chef de la Banque Scotia, Warren Jestin, a bien accueilli hier la décision d'éliminer le plafonnement du prix de l'électricité. « C'est un premier pas qui est audacieux, politiquement, mais qui va dans la bonne direction. Pour la suite, M. McGuinty devra mettre en place une structure budgétaire qui assure le retour à un budget équilibré le plus rapidement possible, a dit M. Jestin. Espérons que le rebond économique aux États-Unis se maintiendra à un bon niveau et débordera de ce côté-ci de la frontière. Le budget de l'Ontario aura aussi besoin d'un bon regain de croissance afin de générer les revenus nécessaires pour atteindre l'équilibre. »

## Carte d'identité

Précision

À la suite d'un texte paru en A11 mercredi, le bureau du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration précise que Denis Coderre croit toujours en la fiabilité des données biométriques d'une éventuelle carte d'identité dont le coût estimé par divers groupes varierait entre 3 et 7 milliards.

## Un changement d'approche est nécessaire en Irak, selon le ministre français des Affaires étrangères

ONU suite de la page une

ne cessent d'affirmer que des progrès importants sont accomplis en Irak en matière de sécurité malgré la série d'attaques particulièrement sanglantes des derniers jours.

Ce retrait montre qu'un changement d'approche est « plus que jamais » nécessaire en Irak, a réagi le ministre français des Affaires étrangères, Dominique de Villepin. « Les Nations unies (ayant été) durement frappées en Irak, la sécurité de leur personnel est une responsabilité très lourde pour le secrétaire général des Nations unies. Nous comprenons bien le sens des mesures qu'il prend aujourd'hui », a-t-il poursuivi.

« Plus que jamais, nous estimons que c'est par un changement d'approche que nous rendrons compatibles à la fois le nécessaire engagement de la communauté internationale et la pleine implication des Irakiens à travers un gouvernement provisoire qui aurait en

charge le destin de l'Irak », a ajouté M. de Villepin.

Les attaques antiaméricaines se multiplient parallèlement dans le pays puisqu'on en comptait 26 par jour la semaine dernière comparativement à 33 cette semaine, selon l'armée.

Hier, un engin explosif a été lancé contre un convoi de soldats américains à Bagdad, endommageant leur Humvee sans faire de victime, a indiqué la police irakienne. À Mossoul, dans le Nord irakien, trois roquettes Katioucha ont été tirées en soirée sur l'aéroport qui sert de base aux troupes américaines, faisant des dégâts, selon des témoins. L'armée a bouclé le secteur.

Près de Falloujah, un engin piégé a explosé au passage d'un train venant de Bagdad et transportant des biens destinés aux troupes américaines, provoquant un incendie dans quatre wagons. Enfin, dans le centre de Bagdad, l'explosion d'une bonbonne de gaz a provo-

qué un incendie dans deux immeubles selon l'armée américaine. Une personne a été tuée et huit blessées.

Le numéro deux de l'ancien régime irakien, Ezzat Ibrahim Al-Douri, est désormais soupçonné par le Pentagone de chapeauter les attaques en Irak. « Il y a des informations selon lesquelles Al-Douri coordonne les attaques », a indiqué hier un responsable ayant requis l'anonymat.

Ezzat Ibrahim était vice-président du Conseil de commandement de la révolution (CCR, instance suprême du pouvoir). Il porte le numéro six sur la liste américaine des 55 personnalités irakiennes les plus recherchées par les États-Unis. Connue pour ses déclarations à l'emporte-pièce et son implication dans la répression des opposants, il est l'un des seuls survivants, avec Saddam Hussein, des comploteurs qui avaient organisé le coup d'État de 1968 amenant le parti Baas au pouvoir.

Chopard

HAPPY SPIRIT

Célébrons 25 ans d'excellence

CHÂTEAU D'IVOIRE

2020, rue de la Montagne • (514) 845-4651

## ACTUALITÉS

## PALMARÈS 2003 DES ÉCOLES SECONDAIRES DU QUÉBEC DE L'ACTUALITÉ

Rang	ÉCOLES PRIVÉES	Ville	Cote globale	Rang	ÉCOLES PUBLIQUES	Ville	Cote globale
1	Collège Jean-de-Brébeuf	Montréal	10,0	8	École d'éducation internationale	Saint-Hubert	9,7
1	Collège Jean-Eudes	Montréal	10,0	8	École internationale de Montréal	Westmount	9,7
1	Collège Regina Assumpta	Montréal	10,0	12	École d'éducation internationale de Laval	Laval	9,6
1	Collège Charlemagne	Pierrefonds	10,0	18	Collège Saint-Louis	Lachine	9,5
1	Collège Jean de la Mennais	La Prairie	10,0	25	École secondaire Saint-François-Xavier	La Prairie	9,3
1	Pensionnat du Saint-Nom-de-Marie	Outremont	10,0	30	Royal West Academy	Montréal-Ouest	9,1
7	Collège Saint-Sacrement	Terrebonne	9,9	73	École secondaire Saint-Marc	Saint-Marc-des-Carrières	8,1
8	Lower Canada College	Montréal	9,7	88	École internationale Saint-Edmond	Greenfield Park	7,9
8	École Pasteur (pavillon K. Gibran)	Montréal	9,7	88	École secondaire Saint-Georges	Senneville	7,9
12	Collège Saint-Hilaire	Mont-Saint-Hilaire	9,6	93	Vincent Massey Collegiate	Montréal	7,8

SOURCE : RESEARCH INFOSOURCE



# Le Palmarès des écoles récompense encore le privé

MARIE ALLARD

Les écoles privées — le collège Jean-de-Brébeuf en tête — dominent encore une fois le Palmarès 2003 des écoles secondaires du Québec, qui sera rendu public ce matin par l'Institut économique de Montréal (IEDM). Parmi les 50 premiers établissements, seuls six sont publics, le meilleur étant l'École d'éducation internationale de Saint-Hubert, en huitième position.

« C'est une variation sur la même note, a commenté hier Réjean Parent, président de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). On se pète les bretelles avec un Palmarès pompeux à l'aspect simili-scientifique, qui a peu de crédibilité. Si vous sélectionnez vos élèves à l'entrée, vous pouvez prédire vos résultats. »

Il reste que 74 % des gens sont « favorables à la publication d'un bulletin sur le rendement des écoles secondaires du Québec », selon un sondage CROP réalisé pour le magazine *L'actualité*. Chez

les 18-34 ans, ils sont 80 % à donner leur accord.

« Les parents veulent plus que des opérations marketing, ils veulent de l'information, a souligné cette semaine Michel Kelly-Gagnon, directeur de l'IEDM. Les élèves seront tous comparés entre eux au sortir de l'école secondaire. Et au bout du compte, c'est la qualité de l'école qui importe et

parable », du 1<sup>er</sup> au 15 novembre.

« On n'a rien contre les campagnes de promotion, au contraire, a précisé hier Patrick Leblanc, directeur des communications de l'IEDM. Mais on ne comprend pas pourquoi la CSQ fait une campagne de dénigrement du Palmarès. »

Nouveauté cette année, les chercheurs qui produisent le classe-

ment accueillant un quart d'élèves en difficultés d'apprentissages.

« Ce qui a changé dans cette école ? » « Nous avons décidé de mettre l'accent sur l'encadrement et le soutien des élèves, a répondu M. Durocher. Chez nous, tous les jeunes ont leur tuteur. Le personnel s'est ressaisi, il a pris conscience que les résultats venaient à force de travail et de complicité avec les élèves. »

À la Commission scolaire de Montréal (CSDM), l'école FACE et l'Académie de Roberval se démarquent en atteignant les 16<sup>e</sup> et 25<sup>e</sup> rangs du secteur public. « On est bien contents, mais on ne fera pas de commentaires à partir du Palmarès, a indiqué Claudette Lechasseur, porte-parole de la CSDM. De toute façon, ces écoles n'ont sûrement pas attendu le Palmarès pour travailler fort. »

Un point de vue que partage Réjean Parent : « Il doit se faire des efforts dans tous les établissements de la province pour améliorer les résultats des élèves, mais ce n'est pas à cause du Palmarès. Au contraire, l'effet de ce classement, c'est de déprimer les écoles de raccrocheurs et celles qui sont en milieu difficile. »

Les 10 dernières places du Palmarès sont, il est vrai, occupées par des écoles comptant une proportion élevée d'élèves handicapés, en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Comment l'école secondaire Uashkaikan, de Bestiamites, classée au 453<sup>e</sup> et dernier rang, pourrait-elle livrer bataille à Brébeuf ?

## Nouveauté cette année, les chercheurs qui produisent le classement répondent aux critiques en proposant neuf minipalmarès.

non son statut public ou privé. »

M. Kelly-Gagnon a réagi à la campagne de promotion de l'école publique lancée mardi par la CSQ. Afin de contrer « l'attraction vers les écoles privées qui s'explique en partie par l'importante publicité qu'elles font pour promouvoir leurs services », la centrale syndicale distribue des affiches, des autocollants et 600 banderoles portant la mention « Mon école est incom-

ment (Peter Cowley de l'Institut Fraser et Richard Marceau de l'IEDM) répondent aux critiques en proposant neuf minipalmarès.

La liste des 25 établissements qui ont connu la progression la plus marquée selon divers indicateurs (taux d'échec ; cote globale ; surestimation par l'école ; résultats aux épreuves de langue maternelle ; de langue seconde ; d'histoire ; de sciences physiques ; écart entre les sexes en lan-

### Les écoles réagissent

C'est le cas du Collège Prep International, de Montréal, qui arrive au premier rang des écoles dont la performance générale a connu la plus nette progression en cinq ans. « Nous avons embauché du personnel supplémentaire et travaillé très, très fort, a commenté hier Ursulene Morafarmer, directrice. Il est rare que je parte de l'école avant minuit ! Et grâce à Dieu, nos élèves, qui sont presque tous des immigrants d'Arabie, de Chine ou d'ailleurs, n'ont pas peur d'étudier. »

L'école publique Armand-Corbeil, de Terrebonne, fait elle aussi belle figure en se classant au neuvième rang des écoles qui se sont le plus améliorées. « Nous connaissons une belle évolution », s'est réjoui Raymond Durocher, le directeur de cet établis-

# Québec prolonge le moratoire

MARIO CLOUTIER et JUDITH LACHAPPELLE

Le gouvernement Charest prolonge le moratoire sur la production porcine dans les zones à risque au Québec jusqu'à la fin de 2004. D'ici là, le ministre de l'Environnement, Thomas Mulcair, compte adopter des « mesures concrètes » pour mieux encadrer l'industrie.

Ménageant la chèvre et le chou, M. Mulcair a accueilli favorablement les 58 recommandations du volumineux rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur la production porcine, tout en refusant de « blâmer seulement le monde agricole » pour les tragédies écologiques, a-t-il dit.

« Des règles claires appliquées également à tout le monde, peu importe l'opération ou l'influence qu'ils peuvent avoir localement,

c'est le genre de système qu'on veut mettre en place avant de lever le moratoire », a expliqué le ministre.

D'ici là, Québec compte décentraliser plusieurs pouvoirs vers les villes. Ainsi, les municipalités et les MRC se verront confier des responsabilités accrues afin de faire appliquer les règles environnementales, a promis M. Mulcair. Puisqu'elles savent ce qu'est une nuisance, les municipalités auront notamment la délicate tâche de déterminer le degré d'immunité accordée aux producteurs qui ne respectent pas toutes les règles environnementales.

Le ministre de l'Environnement dit croire au « droit de produire » des producteurs de porcs. La « vaste majorité » d'entre eux, dit-il, sont respectueux des règles et capables de s'autocontrôler. « Si le producteur de bacon X est

capable d'assurer ses clients, de plus en plus conscients de l'importance de l'environnement, que la production porcine qui est à la base de son produit est respectueuse de l'environnement, il a un avantage de marché », a-t-il défendu.

Quant à l'instance souhaitée par le BAPE pour recevoir les plaintes des citoyens, M. Mulcair est d'accord, mais il croit qu'un organisme existant comme la Commission municipale ou la Commission de protection du territoire agricole saura faire l'affaire.

Par ailleurs, dans les zones qui ne sont pas à risque, le ministre mentionne que le moratoire pourrait être levé plus tôt si les producteurs de porcs y mettent du leur. Moins de la moitié d'entre eux ont fait parvenir au ministre leur bilan phosphore, ce qui correspond à une « action concertée », craint M. Mulcair.

Le ministre appuie enfin la notion d'écoconditionnalité telle que suggérée par le BAPE. L'opposition péquiste a d'ailleurs félicité le ministre de conditionner l'aide financière aux producteurs au respect des normes environnementales. Le critique Stéphane Tremblay s'oppose toutefois à un « délestage » des responsabilités environnementales québécoises vers les municipalités.

### Contre le pouvoir aux municipalités

L'annonce du maintien du moratoire a été accueillie avec déception ou résignation par les producteurs de porcs. Depuis juin 2002, aucune nouvelle porcherie ne s'est construite au Québec, stoppant du même coup la croissance de l'industrie. « Ça touche directement à la dynamique de la production, a déclaré Claude Corbeil, président de la Fédération des producteurs de porcs du Québec. Plus le moratoire est prolongé, plus ça peut affecter la production. »



PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, ARCHIVES LA PRESSE ©  
D'ici la fin de 2004, le ministre de l'Environnement, Thomas Mulcair, compte adopter des « mesures concrètes » pour mieux encadrer l'industrie porcine.

« L'ancien président de la Fédération, Clément Pouliot, se dit aussi « très inquiet ». « Le Québec est une référence dans le monde entier avec le Danemark, dit-il. On doit poursuivre une croissance modérée. Il ne faut pas oublier qu'il y a 30 000 personnes qui en dépendent. Le Québec ne peut pas se permettre de faire traîner une telle production pendant plusieurs années, sinon c'est un désastre économique. »

La Coopérative Fédérée craint aussi pour la santé de cette industrie. « Nous sommes le premier exportateur canadien avec 700 millions de ventes aux États-Unis et au Japon, dit le secrétaire général, Claude Lafleur. S'il y a un maintien du moratoire, on va vivre avec. Mais chaque semaine qui passe nous enlève des capacités concurrentielles. Une industrie comme la nôtre ne peut pas se permettre d'être à l'arrêt pendant des mois. Ça fait déjà un an et demi, et ça augmente au Canada, aux États-Unis, au Danemark... »

Les prix du porc suivent un cycle et, pour l'instant, comme l'offre est plus grande que la demande, les prix sont très bas. Mais dès que la situation s'inversera, il y aura beaucoup plus de pression de la part de l'industrie pour construire de nouvelles porcheries, note M. Lafleur.

Du côté des citoyens, la réaction est évidemment toute autre. Catherine Gorreta, présidente de la Coalition citoyenne santé et environnement, a applaudi à l'idée que le moratoire soit maintenu. Les autres recommandations l'ont aussi ravie, même si « le BAPE c'est une chose, et le gouvernement en est une autre ».

Là où citoyens et producteurs s'entendent pour contester le BAPE, c'est sur le pouvoir des municipalités de gérer la production agricole sur leur territoire. « Dans la logique où tous les gens sont sensés et compétents partout, ça peut se faire. Mais ce n'est pas le cas à l'heure actuelle dans les campagnes, où souvent le maire et les conseillers sont des producteurs agricoles. »

## LES POINTS SAILLANTS

> La parole au citoyen : un processus d'analyse des répercussions environnementales et sociales faisant appel à la participation du public doit avoir lieu pour tous les projets d'implantation de porcherie.

> Immunité des producteurs qui ont des pratiques agricoles abusives : seules les pratiques agricoles « normales » des producteurs agricoles doivent être protégées contre les poursuites civiles en ce qui concerne les odeurs, les poussières et les bruits inhérents aux activités agricoles.

> Le pouvoir local : l'aménagement du territoire en zone agricole doit se faire en tenant compte des particularités de chaque municipalité, et celles-ci

doivent avoir les moyens de jouer pleinement leur rôle.

> La santé de la population et des animaux : des études doivent être faites sur les taux d'exposition des populations aux contaminants atmosphériques dans les zones à forte concentration de production porcine. L'utilisation d'antibiotiques et de farines carnées dans l'élevage devrait aussi être abolie.

> Le mode de subvention de l'agriculture : le régime d'assurance-stabilisation ne devrait plus porter sur le nombre d'animaux dans une ferme, mais plutôt sur la garantie du revenu global d'une ferme « à dimension humaine », soit une entreprise qui emploie au plus quatre personnes.

## ACTUALITÉS

# Amiante: un chercheur attaque l'Université McGill

ANDRÉ NOËL

L'amiante produit au Québec est bel et bien cancérigène, montrent des dizaines d'articles parus dans la presse médicale internationale. Mais ce fait a été occulté pendant des dizaines d'années par des recherches menées à l'Université McGill et influencées par l'industrie, accuse un auteur américain.

Le Dr David Egilman, de l'Université Brown au Rhode Island, a dit hier à *La Presse* qu'il avait déposé une plainte pour fraude académique contre l'Université McGill. Joint en fin de journée, Ian Butler, vice-recteur adjoint à la recherche à McGill, a dit qu'il n'était pas au courant de cette plainte.

Une chose est sûre : la recherche à l'Université McGill a été faite selon les plus hauts standards scientifiques et n'a pas été influencée par l'industrie de l'amiante, a dit M. Butler. À ma connaissance, elle n'a pas non plus été financée par l'industrie (contrairement à ce qu'affirme le Dr Egilman).

Le Dr Egilman publie un article dans le dernier numéro de *American Journal of Industrial Medicine* sous le titre « Exposition du mythe de l'ABC - Anything but Chrysotile (n'importe quoi sauf le chrysotile) : une critique de l'industrie minière de l'amiante au Canada et des études de l'Université McGill sur le chrysotile ».

Dès les années 30, l'Association des mines d'amiante du Québec (AMAQ) a financé des recherches mettant de l'avant plusieurs mythes présentant les fibres d'amiante de type chrysotile extraites au Québec comme étant sans danger et soutenant que c'était la contamination du chrysotile par des huiles, la trémolite ou la crocidolite (des amiantes de type amphibole), qui était la cause des dangers pour la santé au travail.

Les chercheurs financés par l'AMAQ ont manipulé les données et utilisé des techniques d'échantil-

lonnage et d'analyse non scientifiques pour prétendre que le chrysotile est essentiellement inoffensif, ajoute le Dr Egilman. Ces études ont été utilisées pour promouvoir le marketing et la vente d'amiante, et ont eu un effet important sur les politiques et les litiges relatifs à la santé au travail.

Les compagnies d'amiante et le gouvernement canadien continuent d'utiliser ces études pour faire la promotion de l'amiante en Europe et dans les pays en voie de développement.

L'industrie de l'amiante du Québec a eu recours à des chercheurs complaisants pour occulter le danger de son produit en suivant le modèle tracé par les compagnies de cigarettes, écrit le Dr Egilman. Dès 1958, des documents confidentiels circulaient parmi ses membres, indiquant que le nombre de cancers du poumon associé à l'amiantose était plus élevé parmi les mineurs que dans les groupes témoins.

À la demande de l'AMAQ, les chercheurs ont manipulé cette information et écrit ceci : « Sur la base d'informations considérées complètes et fiables, il semble juste de conclure que les mineurs d'amiante dans la province de Québec n'ont pas un taux de mortalité dû aux cancers du poumon plus élevé que des groupes comparables dans la population en général. »

Puis, devant l'impossibilité de cacher la vérité, l'industrie a développé l'idée que le chrysotile extrait au Québec était contaminé par des substances étrangères, comme de l'huile. Graham Gibbs et d'autres chercheurs de l'Université McGill ont examiné la théorie d'une contamination organique du chrysotile, écrit le Dr Egilman. Ils ont suggéré que ces contaminants, et non le chrysotile lui-même, causait le cancer chez les travailleurs.

D'autres recherches ont montré que cette thèse ne tenait pas la route. Les chercheurs de l'Université McGill ont alors postulé que l'augmentation des cas de mésothéliomes (un cancer de la plèvre) chez

les mineurs était due à la présence d'un autre type d'amiante, la crocidolite, importée de l'Australie pour la fabrication de masques à gaz dans une usine adjacente à la mine Jeffrey à Asbestos, poursuit le Dr Egilman.

Pourtant, les mineurs de Thetford Mines avaient aussi des traces de crocidolite dans leurs poumons. Les chercheurs ont omis de mentionner que la crocidolite se trouvait dans les mines du Québec, mêlée à la chrysotile, écrit le Dr

Egilman. Si les recherches financées par l'AMAQ avaient rapporté la présence de crocidolite dans le minerai (extrait au Québec), cela aurait jeté de l'ombre sur la présentation de l'amiante canadienne comme inoffensive.

Plus récemment, les chercheurs ont prétendu que c'était la contamination de chrysotile par la trémolite — et non la chrysotile elle-même — qui était la cause de cancers liés à l'amiante chez les mineurs et les travailleurs. Or, il y a de la tré-

molite dans les gisements de chrysotile exploités au Québec, selon des relevés géologiques.

Qu'elle soit mêlée ou non avec d'autres types d'amiante, la chrysotile est très dangereuse, notent des chercheurs du Mount Sinai School of Medicine de New York. Selon les études menées aux États-Unis et en Grande-Bretagne, la chrysotile augmente les risques de cancers du poumon et cause des mésothéliomes chez les travailleurs exposés, écrit William J. Nicholson.

## L'industrie a changé, selon l'Institut de l'amiante

ARIANE KROL

La situation actuelle de l'industrie québécoise de l'amiante n'est pas celle décrite dans le rapport que s'appête à publier l'Institut national de santé publique du Québec, soutient le président de l'Institut de l'amiante, Clément Godbout.

« Aller chercher des données de gens qui ont été malades entre 1986 et 1997 pour des conditions de travail dans les années 50-60 et dire *voici la réalité de l'amiante aujourd'hui*, si ce n'est pas vouloir faire du tort de façon évidente, je ne sais pas ce que c'est », a déclaré Clément Godbout au cours d'une conférence de presse tenue hier en réaction à des articles parus dans *La Presse* et *The Gazette*.

Selon les données compilées entre 1982 et 1996, on trouve chez les hommes québécois 15 nouveaux cas de mésothéliome par million d'habitants par année, comparativement à 11 nouveaux cas par million d'habi-

tants par année chez les hommes du reste du Canada. Environ 80 % des personnes atteintes d'un mésothéliome, un cancer qui s'attaque à la membrane des poumons, ont été exposées à l'amiante de 25 à 40 ans auparavant.

Ces données ont déjà été publiées il y a deux ans, dénonce Clément Godbout. Le rapport prévu pour la semaine prochaine est une synthèse de plusieurs rapports déjà publiés sur les maladies causées par l'exposition à l'amiante, explique Louise De Guire. Ces rapports, comme la synthèse à venir, ont été produits à la demande du ministère québécois de la Santé.

L'industrie québécoise de l'amiante a changé, rappelle Clément Godbout. C'est pourquoi il déplore le lien qui est fait entre l'amiante chrysotile, utilisée aujourd'hui, et les fibres amphiboles, qui ont été bannies.

« Notre mandat était de faire

le portrait en termes d'exposition et de maladies. On n'est pas entré dans le débat du type de fibre », commente Louise De Guire.

Pour connaître l'efficacité des mesures mises en vigueur au début des années 80 pour protéger les travailleurs, il faudra plusieurs années. « Si les règlements ont été vraiment appliqués, on devrait voir une diminution du mésothéliome entre 2005 et 2020 », dit Louise De Guire.

En août 2002, Québec a adopté une politique pour inciter les ministères, organismes gouvernementaux, sociétés d'État et municipalités à utiliser davantage de produits contenant de l'amiante chrysotile. Le ministère de la Santé a demandé à l'Institut national de santé publique d'instaurer un système de surveillance des maladies liées à l'exposition à l'amiante pour pouvoir mesurer les impacts de cette politique.

## La Cour suprême confirme le principe du pollueur-payeur

CHARLES CÔTÉ

Le principe du pollueur-payeur, pierre d'assise des lois sur l'environnement, est fondé sur l'intérêt public et le gouvernement peut l'exercer en toute quiétude s'il respecte ses propres règles.

C'est le sens du jugement unanime rendu hier par la Cour suprême du Canada, dans une cause qui opposait le ministre de l'Environnement du Québec à la compagnie pétrolière Impériale, qui exploite au Canada la bannière Esso.

La Cour suprême rejette l'appel de l'Impériale, qui contestait une ordonnance du ministre de l'Environnement du Québec l'obligeant à réaliser une étude de caractérisation sur un terrain contaminé qui lui avait appartenu pendant 50 ans.

Le jugement a été accueilli avec enthousiasme par des groupes écologistes. « Il s'agit d'une grande victoire pour le principe du pollueur-payeur », a fait valoir M<sup>e</sup> Robert Wright, conseiller juridique au Sierra Legal Defence Fund.

« Ce jugement va affecter la façon dont seront traités les plus de 30 000 sites contaminés au Canada, a commenté Beatrice Olivastri, des Amis de la Terre. Il renforce le pouvoir des gouvernements d'émettre des ordonnances de pollueur-payeur pour s'assurer que les entre-

prises polluantes nettoient leurs dégâts. »

L'objet du débat était un terrain de Lévis où un promoteur immobilier a fait construire des maisons il y a une dizaine d'années. L'Impériale y avait exploité un dépôt de produits pétroliers entre 1920 et 1973.

Voici les faits : le promoteur, les Habitations de la Marina inc., décontamine le terrain sous la supervision du ministre de l'Environnement du Québec et fait construire quelques maisons. Mais les nouveaux résidents s'aperçoivent qu'il reste des hydrocarbures dans le sol. Les résidents et le promoteur déposent des poursuites contre le ministre de l'Environnement, qui s'adresse à son tour à l'Impériale en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Cette loi permet au ministre de l'Environnement d'ordonner « à qui-conque a émis, déposé, dégagé ou rejeté » un contaminant retrouvé sur un terrain de « lui fournir une étude de caractérisation de l'environnement » et « un programme de décontamination ».

L'Impériale affirmait que si le ministre était poursuivi par le promoteur, il ne pouvait être impartial. Le juge Lebel, de la Cour suprême, a rejeté complètement cet argument.

Ni le ministre de l'Environnement ni l'Impériale n'ont rappelé *La Presse* hier.

## Nouvel antibiotique approuvé

LIA LÉVESQUE  
PRESSE CANADIENNE

Un antibiotique d'une nouvelle famille, celle des kétolidés, vient d'être approuvé par Santé Canada. Il serait efficace en présence de bactéries résistantes aux antibiotiques courants.

Cet antibiotique, la télichromine, est indiqué pour des infections respiratoires comme la pneumonie extra-hospitalière, l'amygdalite, la pharyngite et les surinfections de bronchite chronique qui sont d'origine bactérienne.

En conférence de presse hier à Montréal, le Dr Jacques La Forge, professeur à la faculté de médecine de l'Université Laval et pneumologue à

l'Institut de cardiologie et de pneumologie à l'hôpital Laval, de Québec, a souligné qu'il s'agissait là « du premier et seul agent » de cette nouvelle famille d'antibiotiques, les kétolidés, à avoir été approuvé au Canada pour le moment. Et, selon lui, « cela fait 15 ans qu'il n'y a pas eu de nouvelle famille d'antibiotiques », malgré toute la recherche en ce domaine.

Le Dr La Forge souligne ses avantages, comparativement à d'autres antibiotiques, notamment le fait que le patient n'ait à prendre qu'un comprimé par jour. De plus, le traitement est de courte durée, soit généralement cinq jours. Le coût du traitement avec cet antibiotique serait similaire à celui du traitement avec d'autres antibiotiques, au dire du fabricant.

Réservez en ligne et obtenez un rabais additionnel de 5%\*

# EnviAble

Confortable, pratique et abordable, choisissez VIA Rail dès aujourd'hui.

<b>MONTRÉAL</b>	
Québec	<b>85,12 \$</b>
Ottawa	<b>64,41 \$</b>
Toronto	<b>156,43 \$</b>

Tarifs allers-retours avec taxes\*\*



**N'attendez plus!**  
**Réservez vos sièges dès aujourd'hui à [www.viarail.ca](http://www.viarail.ca)**

**Une autre offre alléchante! Les Maritimes à 50% de rabais – téléphonez-nous pour plus d'information.**

Pour de plus amples renseignements, contactez votre agent de voyages ou appelez VIA Rail Canada au 1 888 VIA-RAIL (1 888 842-7245) ☎ ATS 1 800 268-9503 (malentendants).

\* Les réservations par Internet doivent être faites avant le 1<sup>er</sup> décembre 2003 et le voyage doit être effectué entre le 1<sup>er</sup> novembre 2003 et le 5 janvier 2004. Le rabais de 5% est applicable au prix avant taxes et pour les voyages dans le corridor Québec-Windsor seulement.

\*\* Tarifs allers-retours en classe Confort (économique). Conditionnels à un achat 10 jours à l'avance. Nombre limité de places. Les tarifs et les conditions peuvent changer sans préavis. D'autres conditions s'appliquent, ainsi que des frais en cas d'échange ou d'annulation.

\*\*\* Marque de commerce propriété de VIA Rail Canada inc.

**www.viarail.ca**  
  
**VIA Rail Canada**



YVES BOISVERT

# L'Halloween et le temps des amibes

Elle est revenue, cette journée étrange où des pères et des mères autrement honnêtes grilleront des feux rouges, dépasseront des autobus dans les zones scolaires, monteront sur les chaînes de trottoir et joueront du klaxon, pour arriver à temps à la maison avec un fusil en plastique acheté dans une pharmacie et deux boîtes de bonbons.

C'est bien le moment de faire ses emplettes, direz-vous, ils n'avaient qu'à se préparer à l'avance. La vie de famille suppose planification et organisation, n'est-ce pas ?

Faux ! S'il y a une fête qu'il faut impérativement préparer à la dernière minute, c'est bien l'Halloween !

Les plus mal pris aujourd'hui sont précisément ceux qui ont tout acheté et tout organisé un mois et demi d'avance !

Depuis le mois d'août, ils demandent à leurs enfants en quoi ils veulent se déguiser. Soldat ? OK. Toi, en « spectre de la mort » ? Correct. Un lapin à grandes dents ? Parfait.

La grand-mère coud le lapin, on rapaille l'habit de soldat du grand-père, on achète des choses de spectacle. On s'en va chez le notaire pour fai-

re signer à chacun des enfants un document par lequel il jure ne pas faire comme l'an dernier et vouloir échanger, le matin de l'Halloween, le costume de mouton pour un de citrouille comme le troisième voisin, le fantôme pour un cow-boy et le joueur de hockey (ça, ça fait peur) pour un vampire.

T'es sûr, sûr, sûr, hein, c'est bien le spectre de la mort ? « Goui », répond-il, trahissant la présence d'un corps élastique dans sa bouche.

Où t'as pris cette gomme ? « Ben...

**S'il y a une fête qu'il faut impérativement préparer à la dernière minute, c'est bien l'Halloween !**

dans l'auto, y avait une boîte avec plein de bonbons... » Première percée dans la cuirasse de la planification.

Mais c'est le 9 septembre, et tous les costumes sont prêts. Que va-t-il arriver, d'après vous ? Ils vont les essayer, c'est couru. Le 14 septembre, déjà qu'il manque des bonbons, il ne reste que le manche de l'épée du pirate, vu qu'il y a eu une bataille avec le soldat, qui lui-même a un trou dans sa tunique, à cause des dents du

lapin à grandes dents, qui ne s'appelle pas comme ça pour rien et qui est allé se cacher dans l'armoire parce que... parce que vous essaieriez de vous battre contre un soldat avec pour toute arme une paire de dents.

Le 10 octobre, les costumes sont foutus. Foutus comme dans « Jean Foutu », qui, d'après un enfant que je connais, se définit ainsi : « Pharmacie où il n'y a pas de fusil jouet ». Il n'y a pas non plus d'épée de pirate (le spectre est devenu un pirate), voyons, monsieur, on en

avait plein, mais ça fait longtemps qu'elles sont vendues, vous savez, c'est demain l'Halloween...

« Est-ce que j'ai l'air d'un gars qui sait pas ce c'est demain l'Halloween ? J'ÉTAIS ICI LE 9 SEPTEMBRE, MADAME ! »

En, partant, l'homme, en sueur, est pris d'une haine féroce contre les dérivés de la société de consommation qui avilit le cœur de l'humain en exploitant sans vergogne les en-

fants et leurs parents crédules. Il n'est pas fier. Ça ne se passera pas comme ça l'an prochain !

Puis, après avoir rafistolé le pirate, qui est un peu fantôme, un peu spectre aussi, après avoir requinqué le soldat, qui est un peu dans la marine et un peu dans l'infanterie, il dit au lapin à grandes dents qu'il fait quand même vraiment peur, quoi qu'en disent ses grands frères.

Il les voit tous se presser autour du miroir. Ils sourient. Il oublie tout, même la société de consommation, et c'est d'ailleurs une des grandes forces de la société de consommation.

Il va chercher la citrouille. Il y en avait cinq, mais par excès de préparation, elles viennent de passer un mois dehors, sont un peu molles, assez grugées par l'écreuil à grandes dents. Heureusement, il en reste une un peu croche, mais depuis quand les citrouilles doivent-elles être ne pas être croches ? On lui fait une face. Et on est parti.

D'où vient donc cette fête, me demanderez-vous ? Elle vient du

supermarché, bien sûr, mais elle puise ses origines beaucoup plus loin, dans le fond des âges.

Elle vient d'il y a très, très longtemps, au temps où la Terre était peuplée d'amibes un peu gluantes, de lutins à front plat, de sorcières à œil jaune et de tigres à dents de sabre. En ces temps-là, la vie était simple mais cruelle. Les lutins se nourrissaient de soupe aux amibes. Les sorcières mangeaient des lutins. Les tigres à dents de sabre mangeaient des sorcières. Au bout d'un moment, ça devait arriver, la dernière sorcière mangea le dernier lutin et fut aussitôt avalée par un tigre. Les tigres, qui ne digèrent pas les amibes, moururent de faim. Il ne resta que cet invertébré gluant et insignifiant. C'était d'un ennui !

Dieu créa alors les enfants pour mettre un peu d'action. Depuis, chaque année, on fête l'Halloween, pour faire peur à la peur, pour désennuyer l'ennui, en souvenir du temps terrible des lutins, des sorcières et des tigres à dents de sabre, et aussi du temps si triste des amibes.

## Monique Jérôme-Forget nie avoir utilisé son titre de ministre pour intimider des commis

DENIS LESSARD

QUÉBEC – La présidente du Conseil du Trésor, Monique Jérôme-Forget, se défend d'avoir utilisé son titre de ministre pour intimider les commis du comptoir Hermès, chez Holt Renfrew, rue Sherbrooke, dimanche dernier.

La ministre voulait échanger un cadeau qu'elle avait reçu, un foulard de soie de 200 \$, et avait porté son choix sur un bibelot qui coûtait 110 \$ de plus. Or, quand vint le moment de régler

la facture, elle a été surprise de voir qu'on lui demandait de payer 180 \$ : on ne lui créditait pas les taxes déjà payées sur le premier achat.

Un chroniqueur du *Journal de Montréal* qui se trouvait sur place dimanche soulignait que la ministre Jérôme-Forget avait claironné et insisté sur son statut pour menacer les vendeuses. « Je suis ministre, moi, je peux vous dénoncer », aurait-elle lancé. Hier, embarrassée, M<sup>me</sup> Jérôme-Forget soutenait ne jamais avoir

haussé le ton. « Ceux qui me connaissent savent que j'aime mieux passer incognito, a-t-elle dit. Si la personne qui était là a senti que j'ai voulu l'intimider, j'en suis navrée », a-t-elle ajouté. « C'était un cadeau, je n'avais pas le choix de retourner à ce magasin », a précisé la ministre.

Comme on voulait lui faire payer une seconde fois les mêmes taxes, elle s'est insurgée. « Je lui ai dit : ça fait quatre ans que je travaille dans ce secteur-là, je suis ministre, on ne peut taxer

deux fois... a soutenu la présidente du Conseil du Trésor. Tout ce que je voulais, c'était payer le juste prix, je ne voulais pas de faveur », a-t-elle insisté.

Hier, à la boutique Hermès, les vendeuses se refusaient à tout commentaire et renvoyaient les journalistes au siège social de la compagnie à Toronto, où on était tout aussi hermétique. « Il n'est pas dans nos pratiques de faire des commentaires sur les individus qui viennent dans nos boutiques », a dit Rachel Haar, la por-

te-parole de la chaîne de magasins d'articles de luxe.

M<sup>me</sup> Jérôme-Forget dit qu'un gérant de Holt Renfrew appelé à la rescousse dimanche lui avait donné raison. En désespoir de cause, la ministre avait tout laissé sur place, le foulard, le bibelot et même sa carte de crédit, pour donner aux vendeuses le temps de trancher la question. Quelques heures plus tard, la vendeuse a apporté le bibelot et la carte de crédit à sa résidence de la rue Drummond.

## Le Québec forme une nation, soutient l'Assemblée nationale

LA PRESSE

QUÉBEC – L'Assemblée nationale a soutenu d'une seule voix, hier, que le Québec forme une nation, en dépit de ce qu'avaient adopté la veille les députés fédéraux à la Chambre des communes. Pour le premier ministre, Jean Charest, cette unanimité du vote montre « qu'on est bien

dans notre peau ».

Il ne s'offusque pas du refus offert mercredi par les Communes à une autre motion indiquant que le Québec forme une nation. Le texte soumis par le Bloc québécois abordait aussi l'entente sur l'union sociale et le droit de retrait, « des sujets qui soulèvent des discussions », a expliqué M. Cha-

rest. C'est le PQ qui avait proposé à l'origine l'idée d'une motion sur la « nation », mais le texte soumis par le leader parlementaire André Boisclair, « que l'Assemblée nationale dénonce la décision de la Chambre des communes qui a refusé de reconnaître l'existence de la nation québécoise » n'a pas vécu longtemps.

Le gouvernement proposa une formulation plus directe, ne blâmant personne et se contentant de souligner que « l'Assemblée nationale réaffirme que le peuple québécois forme une nation ». Récupérant la balle, le député Boisclair a parlé de moment historique, relevant que le texte de la motion serait transmis par le président de l'Assemblée à Ottawa avec le sceau du Parlement québécois.

Pour lui, ce vote démontre que « le Québec et le Canada sont chacun sur leur voie et que la question de l'absence de la signature du peuple québécois à la Constitution canadienne devra un jour être résolue ».



Tous les jours dans LA PRESSE

## « Il faut garder l'hôpital de Lachine ouvert », croit Claude Dauphin

DENIS LESSARD

QUÉBEC – Le ministère de la Santé doit préserver la vocation de l'hôpital de Lachine et mettre en place un « corridor de services » permettant à l'établissement d'envoyer directement au CHUM les cas lourds qu'il ne peut accueillir.

C'est par cette suggestion que le président de l'arrondissement, Claude Dauphin, a réagi à la décision de 12 médecins de l'établissement de démissionner. Un délai de 60 jours est prévu avant que cette menace puisse être mise à exécution.

« Il faut garder cet hôpital ouvert, il dessert environ 100 000 personnes », a dit M. Dauphin. Il rappelle qu'un premier hôpital a déjà été fermé à Lachine, et que celui qui reste fonctionne à capacité réduite. « Si cet hôpital devient un gros CLSC, cela implique que les urgences ne seront accessibles que 12 heures sur 24. Or, à Lachine la population de gens âgés est importante, ils ont besoin de soins, il faut que Québec réagisse », a-t-il précisé.

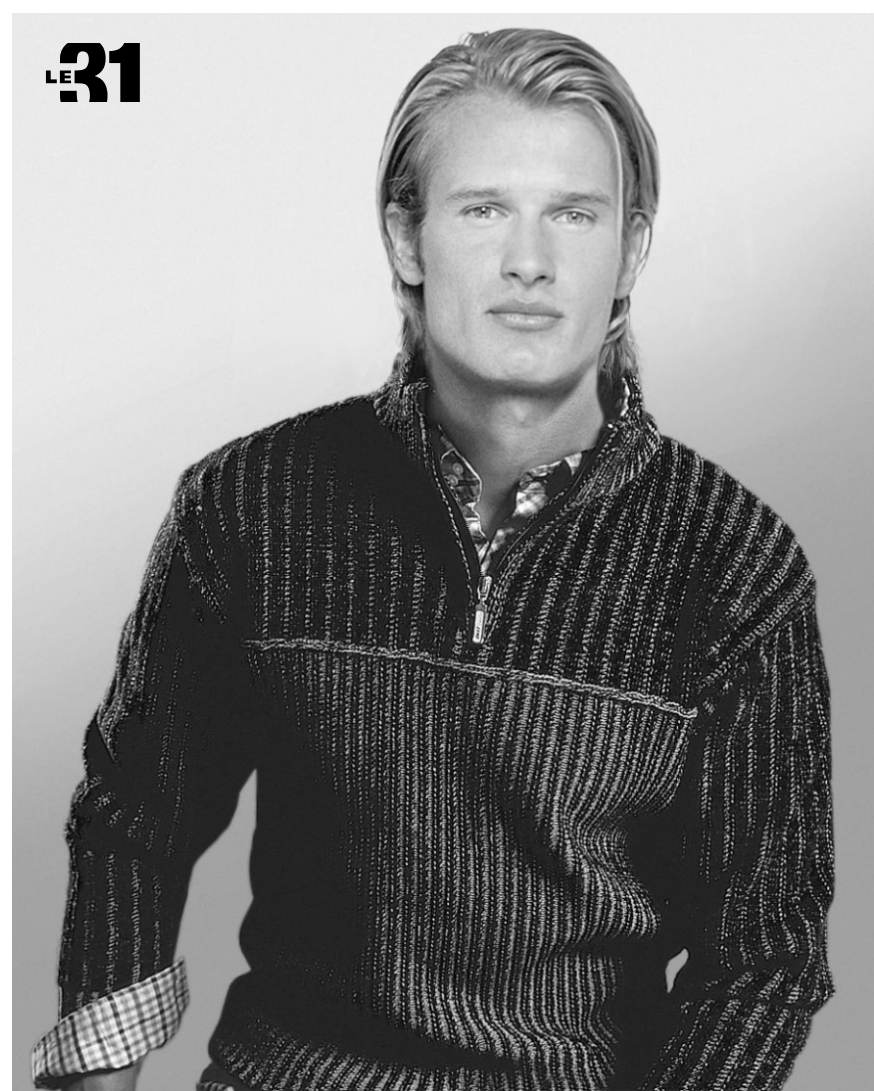
Le « corridor de services » demandé permettrait à l'établissement d'envoyer directement les cas qu'il ne peut traiter au centre-ville de Montréal dès qu'un spécialiste est nécessaire.

LE PANTALON COTON BROSSÉ 29<sup>95</sup>

**ÉCONOMISEZ 40%** sur l'essentiel pantalon chino. avec ou sans plis. Sable, noir, moka, pin, marine. 30 à 40. Une valeur exclusive du 31. Rég. 49.95

3180455A

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC, MONTRÉAL CENTRE-VILLE, PROMENADES ST-BRUNO, LAVAL CARREFOUR LAVAL, SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

LE PULL CÔTES GÉOMÉTRIQUES 29<sup>95</sup>

**ÉCONOMISEZ 25%** sur un pull en tricot sans souci. lavez-portez. Col montant zip. Effet chiné en tons de noir, taupe, tabac, moka, olive, marine. P.m.g.tg. Rég. 39.95

3180455A

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC, MONTRÉAL CENTRE-VILLE, PROMENADES ST-BRUNO, LAVAL CARREFOUR LAVAL, SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

## POLITIQUE

## Chrétien prié de passer la porte qu'il a ouverte

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA — De fidèles partisans de Jean Chrétien implorent le premier ministre d'annoncer avant le congrès libéral de la mi-novembre la date précise de son départ afin de mettre fin à la confusion qui règne au sujet de la passation des pouvoirs à son

éventuel successeur, Paul Martin. M. Chrétien devrait ainsi profiter de son dernier caucus mercredi prochain avant le congrès à Toronto, où M. Martin sera officiellement désigné chef du Parti libéral par les militants libéraux, afin d'annoncer quand il compte tirer sa révérence. Un tel geste diminuerait les tensions

entre les deux camps à quelques mois du déclenchement probable des élections fédérales. « Je crois qu'il serait sain pour tout le monde si le premier ministre annonçait dès la semaine prochaine la date précise de son départ. Tout le monde saurait davantage où on s'en va », a déclaré un stratège libéral proche du camp Chrétien sous le couvert de l'anonymat.

En principe, M. Chrétien doit tirer sa révérence en février, mais le premier ministre a laissé entendre lors d'une réception en l'honneur des femmes d'affaires qu'il compte s'en aller « entre maintenant et février ». C'était la première fois que M. Chrétien ouvrait la porte à un départ plus tôt. Il n'en fallait pas plus pour que la machine à rumeurs s'emballât à nouveau dans la capitale fédérale sur la date de départ de M. Chrétien.

Le réseau CBC Newsworld a avancé la date du 11 janvier, le jour du 70<sup>e</sup> anniversaire de nais-

sance de M. Chrétien, tandis que le réseau CTC Newsnet affirmait que le camp Chrétien et le camp Martin ont conclu une entente en coulisses qui entraînerait une passation des pouvoirs avant la fin de l'année. Ces informations ont été démenties par le camp Martin.

Chose certaine, M. Chrétien a l'intention de participer au sommet du Commonwealth qui se déroulera à Abuja, au Nigeria, du 5 au 7 décembre. Il doit en principe participer au sommet des Amériques, qui aura lieu à la troisième semaine de janvier au Mexique, mais les proches collaborateurs du premier ministre sont évasifs à ce sujet depuis quelque temps. Hier, un porte-parole de M. Chrétien, Jim Munson, a indiqué que le premier ministre a l'intention de rencontrer Paul Martin dans les jours qui suivront son élection comme chef de parti afin de discuter de la transition.

Un porte-parole de M. Martin, Brian Guest, a indiqué que l'ex-ministre des Finances est prêt à prendre les commandes du gouvernement plus tôt si M. Chrétien décide de modifier son plan de retraite, quitte à participer au sommet des Amériques en janvier, une réunion qui doit permettre aux dirigeants des pays des deux hémisphères de rencontrer les nouveaux chefs de gouvernement élus depuis le dernier sommet de Québec, en avril 2001.

Mardi, tous les députés libéraux, dont Paul Martin, ont fait front commun pour défaire une motion du Bloc québécois invitant le premier ministre Chrétien à tirer sa révérence dès que son successeur aura été choisi à la mi-novembre. À la réunion du caucus libéral, le lendemain, le premier ministre a livré un discours qui, selon certains députés, ressemblait à un discours d'adieu. Il a notamment fait le bilan des mesures adoptées par le gouvernement au cours des derniers mois et a reproché à ses troupes d'avoir manqué de discipline. Il a soutenu qu'un tel comportement nuit aux chances de réélection des libéraux au prochain scrutin attendu au printemps 2004, et que la victoire était loin d'être dans la poche étant donné que l'Alliance canadienne et le Parti conservateur sont sur le point d'unir leurs forces.

Les députés libéraux prévoient rendre hommage au premier ministre à son dernier caucus en tant que chef de parti la semaine prochaine.

L'opposition a réagi hier aux dernières rumeurs concernant le départ de M. Chrétien en affirmant qu'il aurait dû passer le flambeau il y a 12 mois. « Cela a paralysé les affaires de l'État », a déclaré le chef allianciste Stephen Harper.

**Meubles Authentika** **PAYEZ DANS 1 AN!** **1 JOUR SEULEMENT DIMANCHE 2 NOVEMBRE** de 11 h à 18 h

Rég. 3595\$

**SOFA ET CAUSEUSE EN CUIR**

**1499\$**

EN 24 PAIEMENTS DE 62,45\$ SANS FRAIS, NI INTÉRÊTS

- Grand choix de couleurs •
- Bois : chêne véritable •

LIVRAISON PARTOUT AU QUÉBEC **SANS FRAIS :** **1 877 341-0777** SAMEDI FERMÉ. MODÈLES NON ILLUSTRÉS

Prix d'excellence 2003 de la chambre de Commerce

1750, BOUL. LE CORBUSIER, LAVAL (450) 680-1511 (À CÔTÉ DU CONCESSIONNAIRE CHRYSLER)

3177557



FRISSONS D'HALLOWEEN

Aujourd'hui, dernière journée

**RABAIS MYSTÈRE**  
DE 10%, 15% ou 20%  
avec tout achat de 100\$ et plus



18+

La modération a bien meilleur goût.  
Educ. Valcoot

18 ans et plus. Les cartes gagnantes seront disponibles les 30 et 31 octobre 2003, avec tout achat de 100\$ et plus, jusqu'à épuisement des cartes. Règlement disponible en succursale. Aucun achat requis pour recevoir une carte gagnante mais certaines conditions s'appliquent. Titulaires de permis, agences de la SAQ et SAQ.com exclus. Achats non cumulatifs. Limite d'une carte par client, par jour. Non applicable à l'achat de chèques-cadeaux et de bons-cadeaux « Les Connaisseurs ». Les lettres-cadeaux SAQ, remises dans le cadre de concours, ne peuvent être utilisées pour cette promotion.



**ACTUEL**  
magazine

LA VIE  
FORMAT  
MAGAZINE

Tous les samedis dans  
**LA PRESSE**

Promotion

Bio-Actif

## On se calme...

Prends ton souffle égal, disait mon grand-père. Pas toujours facile. Véritable baromètre de la nervosité, Décontract-Tin ramène le calme et apaise. Il Décontract... l'esprit. Il Décontract... le corps. Il Décontract... la pensée, quand nous n'arrivons plus à le faire spontanément.

Le principe actif du Décontract-Tin est naturel à 100 %. Tension-insomnie-nervosité (tin). Un produit triactif - Triple détente. Trois fois efficace.

Décontract-Tin, une réponse aux questions liées à l'environnement (bruit, transport, stress quotidien, habitat, etc.) qui empoisonnent le sommeil et risquent d'aboutir à la dépression.

Les nerfs à vif? On se calme, mon lapin, avec Décontract-Tin. DIN 02239962 émis par Santé Canada.

Montréal : (514) 272-1365  
Mauricie : (819) 378-7777

Ligne extérieure : 1 800 272-1365  
Estrie : (819) 823-3322

LOTO QUÉBEC		Résultats	
TVA, le réseau des tirages			
<b>649</b>	Tirage du 2003-10-29	GAGNANTS	LOTS
		6/6 0	2 000 000,00 \$
		5/6+ 3	163 949,30 \$
		5/6 183	2 150,10 \$
		4/6 11 094	67,90 \$
		3/6 208 070	10,00 \$
	Complémentaire: (33)	Ventes totales:	11 910 416 \$
		Prochain gros lot (appr.):	5 000 000 \$
LOTS BONIS - Véhicules GM* (Seule catégorie gagnante : 6/6)			
		GAGNANTS	
15 17 21 22 30 49	0	Au choix :	
11 25 27 38 41 43	2	Chevrolet Avalanche,	
01 19 23 30 32 48	0	GMC Envoy XL,	
04 23 25 34 39 40	0	Buick Rainier,	
10 14 15 34 39 47	0	Cadillac CTS	
		Saab 9-5 Aero berline	
*Chaque voiture est échangeable contre un chèque de 45 000 \$			
Si une sélection crée plus de 5 gagnants, ceux-ci se partageront une cagnotte de 250 000 \$.			
<b>49</b>	Tirage du 2003-10-29	GAGNANTS	LOTS
		6/6 0	1 000 000,00 \$
		5/6+ 0	50 000,00 \$
		5/6 19	500,00 \$
		4/6 1 070	50,00 \$
		3/6 20 533	5,00 \$
	Complémentaire: (17)	Ventes totales:	566 394,50 \$
<b>747</b>	Tirage du 2003-10-30	<b>27 49 54 58</b>	Compl. (69)
<b>9414</b>	Quantième Tirage du 2003-10-30	<b>Extra</b> Tirage du 2003-10-30	<b>Extra</b> Tirage du 2003-10-29
	NUMÉRO: 200890	NUMÉRO: 843993	
<b>01 08 11 13 16 24 26 30 31 37 38 44 45 52 54 60 61 63 67 70</b>	Tirage du 2003-10-30	<b>PANCO Spécial</b>	
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.			

ÉMISSIONS-TIRAGES LE LUNDI ET LE MARDI À 19 h SUR LE RÉSEAU TVA

**Flash**  
18 h 30  
Entrevue avec  
**Dominique Michel**

**Loft Story**  
19 h  
Animation  
**Philippe Fehmiu**

**CINÉMA**  
**Les rats**  
20 h  
L'île de Manhattan infestée de rongeurs!

**Ce soir**  
**TQS**  
.ca

# Un député bloquiste menacé d'expulsion

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA — Retrouvant son style bagarreur, sa marque de commerce pendant toute la durée de sa carrière politique, le premier ministre Jean Chrétien a réclamé hier l'expulsion du député du Bloc québécois Yves Rocheleau après que ce dernier eut affirmé haut et fort à la Chambre des communes qu'il n'est pas canadien.

Les propos du député bloquiste ont eu l'effet d'une bombe et relancé les querelles entre souverainistes et fédéralistes sur l'avenir du Québec au sein de la fédération canadienne. Les échanges entre les deux camps ont été des plus vigoureux, au point où le ministre de l'Immigration et de la Citoyenneté, Denis Coderre, a offert de signer tous les documents juridiques requis pour permettre à M. Ro-

cheleau de renoncer à sa citoyenneté. Mais cela rendrait le député inapte à siéger.

M. Rocheleau, qui a parrainé une motion rejetée mercredi soir par la majorité libérale demandant aux Communes de reconnaître que le Québec forme une nation, a tenu ces propos au moment où il croisait le fer avec le ministre des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, sur la question nationale. « Les députés et ministres libéraux fédéraux du Québec ont tous voté contre la reconnaissance du peuple québécois comme étant une nation. Une véritable honte », a lancé M. Rocheleau en soulignant que le fédéral reconnaît pourtant la fête nationale des Acadiens et les Nisga'as comme une nation.

Le ministre Dion a répliqué que le

fédéral est prêt à faire un tel geste à condition que le député bloquiste accepte de dire « qu'il est un fier Québécois, un fier Canadien français et un fier Canadien ». « Peut-il accepter toutes les identités qui sont en lui sans en rejeter aucune? Si tel est le cas, nous sommes d'accord et nous allons être ensemble. »

M. Rocheleau a rapidement rejeté l'invitation du bras droit de Jean Chrétien dans le dossier de l'unité nationale. « Pour l'information du ministre, je ne suis pas canadien, moi », a-t-il déclaré sous les huées de certains élus libéraux.

Ces propos ont fait sortir M. Chrétien de ses gonds.

« M. le président, je pense que le député de Trois-Rivières devrait se retirer de cette Chambre parce qu'il affirme qu'il n'est pas un citoyen du

Canada. Il est canadien pour recevoir sa paye. »

À l'issue de la période des questions, M. Rocheleau a persisté en affirmant qu'il détient un passeport canadien par obligation et non par choix et que sa nationalité est uniquement québécoise. Par ailleurs, il s'est dit offusqué de voir que M. Chrétien a réclamé son expulsion des Communes à la suite de ses propos. « Personnellement, je n'ai pas de comptes à rendre à M. Chrétien. J'ai été élu démocratiquement par la population de Trois-Rivières et je compte exercer mon mandat jusqu'à la fin, tel que le prévoient les règles de fonctionnement, a-t-il expliqué. Ça ne l'honore pas en fin de carrière d'aller si rapidement et si bas, à son âge et compte tenu de son expérience », a-t-il ajouté.

Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, s'est porté à la défense de son député en disant qu'il avait dit ce que tous les souverainistes pensent.

« C'est totalement inacceptable, a dit Denis Coderre. À mon avis, c'est une révocation de sa citoyenneté. Hier, on a eu droit à un doigt. Aujourd'hui on a eu le reste du corps », a déclaré M. Coderre, faisant allusion au doigt d'honneur que lui a montré le député bloquiste Bernard Bigras durant la période de questions mercredi.

Le leader du gouvernement en Chambre, Don Boudria, a invité M. Rocheleau à retirer ses paroles aujourd'hui. Stephen Harper, chef de l'Alliance, a pour sa part dit qu'il en avait assez « de ces chicanes existentielles » entre les fédéralistes et les souverainistes.



## Pour une fois, la vitesse ne vous coûtera pas cher.



Sympatico  
Haute vitesse

Économisez  
**120\$**  
sans ralentir<sup>1</sup>

- Accès dédié (et non partagé comme avec le câble) assurant une rapidité constante
- Utilisation du modem sans frais
- Téléchargement illimité
- Plus de vitesse que jamais – jusqu'à 1,5 Mbits/s
- Services de sécurité optionnels<sup>2</sup>



1 866 630-VITE  
www.bell.ca/vite  
Magasin Espace Bell



Et bien simple.<sup>MC</sup>

# MONTRÉAL PLUS

## « C'est la dernière fois que tu la vois, regarde-la bien »

Le père de la petite Sara-Jade, assassinée en 2002, a livré un témoignage troublant, hier au palais de justice

### ÉVÈNEMENT

Procès de Lisa Samberg, accusée du meurtre prémédité de sa fillette de 16 mois, Sara-Jade.

### ÉTAT DU PROCÈS

Le père, David Schwisberg, a témoigné hier dans le cadre de la présentation de la preuve par la Couronne.

### AUJOURD'HUI

Le contre-interrogatoire devrait débuter après que les avocats auront terminé leur discussion sur un point de droit.

CHRISTIANE DESJARDINS

« Lisa avait l'habitude d'amener la petite à la fenêtre quand je parlais afin qu'on se fasse des *bye bye*. Ce matin-là, elle a ouvert la fenêtre, et m'a dit : « C'est la dernière fois que tu la vois, regarde-la bien. »

C'est un témoignage troublant et pathétique que le père de la petite Sara-Jade, David Schwisberg, 37 ans, a livré hier devant le jury qui doit juger son ex-femme, Lisa Samberg.

Le 19 juin 2002, la mère de 41 ans a drogué leur fillette de 16 mois avant de l'étouffer avec un sac en plastique. Elle a été trouvée le lendemain matin, assise dans l'herbe à une sortie de l'autoroute Décarie, confuse, les poignets lacérés.

### Lourds silences

Le père de la petite victime a

ponctué son témoignage de lourds silences, manifestement pour trouver la force de continuer. Il a d'abord relaté les moments importants de sa vie de couple : rencontre en mai 1998, cohabitation de sept ou huit mois, mariage en mai 99, naissance de Sara-Jade en février 2001 et séparation en septembre en raison de multiples querelles.

« Je n'étais jamais correct, je n'en faisais jamais assez », a-t-il expliqué. Il est parti quand elle le lui a demandé.

Par la suite, il a entrepris les procédures de divorce. Lisa Samberg a eu la garde de l'enfant et lui des droits d'accès.

Selon lui, des engueulades sont survenues fréquemment dans les semaines précédant le drame. « Elle voulait toujours plus d'argent. Peu importe ce que je faisais, ce n'était jamais assez », a expliqué l'homme, qui avait une petite entreprise d'entretien ménager et de rénovations.

Le soir du 18 juin, il se rappelle que son ex-femme lui a téléphoné pour lui demander de prendre la petite, car elle ne se sentait pas bien. « Sara-Jade dormait ; je n'avais pas de berceau chez moi. J'ai dit : laisse-la dormir, je vais passer demain matin. Elle m'a traité de bâtard et m'a dit que j'étais un mauvais père, que je me foutais de la petite et que j'étais mieux de ne plus la voir. Je lui ai fermé la ligne au nez et je suis allé me coucher. »

### Plusieurs messages

Le lendemain à son réveil, il a constaté que son ex-femme avait laissé plusieurs messages de bêtise



David Schwisberg, 37 ans, a livré hier un troublant témoignage devant le jury qui doit juger son ex-femme, Lisa Samberg. Le 19 juin 2002, la mère de 41 ans a drogué leur fillette de 16 mois avant de l'étouffer avec un sac en plastique.



PHOTOS ARMAND TROTTIER, LA PRESSE ©

ses et d'insultes sur son répondant pendant la nuit.

« Elle disait aussi qu'elle ferait tout pour éloigner Sara-Jade de moi, même la tuer. » Il est allé voir la petite ce matin-là chez sa mère, vers 5 h 30.

Celle-ci semblait plus calme, mais elle lui a demandé de prendre Sara « parce qu'elle ne se sentait pas bien ». Il a répondu qu'il ne pouvait pas parce qu'il devait aller travailler. « Elle voulait de l'argent pour le vendredi et je n'avais pas la somme. Je lui ai dit que je pouvais appeler ma mère pour voir si elle pourrait prendre la petite. »

À ce moment, Lisa Samberg s'est emparée de l'enfant sur le divan

et a rétorqué d'un ton sec : « Non, je suis correcte, va travailler. » Alors qu'il s'apprêtait à démarrer sa voiture, il a vu Lisa et l'enfant à la fenêtre de la maison. « C'est la dernière fois que tu la vois, re-

**« Elle disait aussi qu'elle ferait tout pour éloigner Sara-Jade de moi, même la tuer. »**

garde-la bien », a-t-elle lancé. David Schwisberg n'a pas pris la menace au sérieux. « J'ai pensé qu'elle me disait ça pour me bles-

ser et me faire enrager comme d'habitude. »

Il n'a pas eu d'autres nouvelles de la mère et l'enfant ce jour-là. Le 20 novembre au matin, c'est la mère de Lisa qui l'a réveillée pour lui dire que la SQ venait de l'appeler pour l'informer que sa fille était à l'hôpital et qu'on ne savait pas où était Sara-Jade. « Vite, vite, va voir à la maison », a crié sa belle-mère affolée. David a sauté dans sa voiture pour se rendre chez Lisa, avenue West Hill.

En voyant les cordons jaunes qui entouraient le domicile, il a su qu'une tragédie venait de se produire.



RIMA ELKOURI

## Au-delà de cette limite, votre petit pain n'est plus valable

J'ai sursauté en lisant la nouvelle. Quatre des sept accusés dans l'affaire de vandalisme à Baie-d'Urfé ont été mis en liberté sous cautionnement. Mais ils devront respecter certaines conditions, a dit le juge. Il leur sera notamment interdit de se retrouver... à l'ouest du boulevard Saint-Laurent.

Est-ce une blague ? Une erreur ? Une capsule historique ? J'ai relu la phrase pour m'assurer que je n'avais pas rêvé. J'ai appelé ma collègue du palais de justice. « Il a vraiment dit ça, le juge ? Il a vraiment dit : « À l'ouest du boulevard Saint-Laurent ? »

Oui, oui, c'est bien ce qu'il a dit. Moi qui croyais naïvement que le boulevard Saint-Laurent, autrefois considéré comme une ligne de division à Montréal, était devenu un point de rencontre, il semble que j'étais dans le champ. Moi qui passe tous les jours indifféremment de l'Ouest à l'Est et vice versa, je n'avais pas mesuré le précipice que j'enjambais chaque fois.

À bien y penser, tout cela est bien logique. Les quatre accusés pourront

passer autant de temps qu'ils le veulent au palais de justice (Saint-Laurent Est), mais pas à La Presse (de l'autre côté de la rue). Ils pourront aller chez Second Cup (en face de l'hôtel de ville), mais pas chez McDonald (à quelques pas de là). Ils pourront aller chez Schwartz (Saint-Laurent Est), mais pas au Provigo de l'avenue du Mont-Royal Ouest.

**Pour faciliter le travail des soldats consciencieux, on pourrait demander aux citoyens de porter des brassards les identifiant.**

En fait, si vous voulez mon avis, on ne devrait pas en rester là. Pour plus de sécurité, il faudrait aménager des guérites, tout le long du boulevard Saint-Laurent, rappelant à l'ordre les citoyens qui ont oublié que l'ouest de Montréal est le domaine des riches anglophones nés pour un gros pain alors que l'Est est celui des pauvres francophones nés pour un

tout petit. Chaque fois qu'un citoyen tout aussi inconscient que moi voudrait passer impunément de l'Ouest à l'Est, il lui faudra montrer patte blanche. « Monsieur, êtes-vous sûr de ne pas être un anglophone ? Ce n'est pas un gros pain que je vois là dans votre sac ? » lui demanderait un soldat consciencieux. « Si c'est le cas, pour des raisons de sécurité, vous devez rester à l'Ouest. »

Pour faciliter le travail des soldats consciencieux, on pourrait demander aux citoyens de porter des brassards les identifiant. GP pour « gros pains anglophones », PP pour « petits pains francophones », MP pour « moyens pains bilingues » (les seuls à être autorisés à marcher sur les pointillés au milieu du boulevard Saint-Laurent et à acheter des pains de taille moyenne). Et PE pour les « pains ethniques, étrangers et non identifiés ».

De temps en temps, on arrêterait une personne au hasard pour lui faire passer un test de français ou d'anglais. Les tricheurs, ceux qui au-

raient osé usurper un titre, seraient condamnés à faire des travaux communautaires (effacer des graffitis sur les murs des anciens hôtels de ville, par exemple).

Pour bien préserver la paix sociale, un comité veillera à ce qu'il n'y ait surtout pas d'échanges entre les citoyens de type GP et ceux de type PP. Si jamais un citoyen PP avait tout de même la malencontreuse idée de s'amouracher d'une citoyenne d'une autre catégorie, il lui faudra prouver hors de tout doute raisonnable que leur relation amoureuse est de bonne foi. De même, si jamais un citoyen GP est surpris avec un petit pain dans son sac, il devra prouver que l'erreur a été commise de bonne foi.

Par ailleurs, pour bien éduquer la population, on instaurerait un système de presse à pensée unique. À l'Ouest, les citoyens aux gros pains seraient abonnés au très nuancé *The Chronicle*, qui nous démontrait encore mercredi que la modération dans les titres a bien meilleur goût. À la une, il y avait ce titre judicieusement choisi : *Baie-*

*d'Urfé Under Attack*. Rappelez-vous, la dernière fois qu'on a lu pareil titre, c'était le lendemain d'un certain 11 septembre. *America Under Attack*. C'est vrai qu'à bien y penser, la « crise d'Octobre 2003 » à Baie-d'Urfé a bien des similitudes avec les événements du 11 septembre à New York. Mais seuls des journaux comme *The Chronicle*, qui maîtrisent l'art de la mesure, réussissent à nous le faire comprendre. C'est pourquoi tous les citoyens de type GP méritent d'y être abonnés.

À l'Est, les citoyens aux petits pains seraient abonnés au tout aussi nuancé journal *La Tempête*, signé par le Mouvement de libération nationale du Québec. On peut y lire entre autres la recette pour s'enrôler dans une milice patriotique chargée de protéger le territoire québécois contre l'envahisseur ainsi que d'autres bonnes recettes à l'approche du temps des Fêtes.

C'est ainsi que, à l'Est comme à l'Ouest, chacun aura la place qui lui revient dans la société.

Courriel  
relkouri@lapresse.ca

**BRAULT & MARTINEAU** à un clic de chez vous !  
MAINTENANT EN LIGNE ! [www.braultetmartineau.com](http://www.braultetmartineau.com)

# Le jury doit décider si Boucher agissait en légitime défense

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

Après trois semaines de témoignages, le jury doit maintenant décider si Stéphane Boucher a agi en légitime défense lorsqu'il a tué un policier en pleine autoroute Métropolitaine, le 28 février 2002, après une folle poursuite en voiture puis à pied dans la circulation matinale. Une conclusion qui mènerait à l'acquiescement du jeune homme de 26 ans — l'un des quatre verdicts ouverts hier par le juge James Brunton.

Le jury, qui commence à délibérer ce matin, pourrait aussi conclure que le résidant de Lavaltrie ne craignait pas vraiment pour sa vie et qu'il a donc commis un meurtre en déchargeant son revolver sur l'agent Benoît L'Écuyer. À moins qu'il croie que Boucher voulait neutraliser son adversaire sans le tuer, et qu'il est donc coupable d'homicide involontaire, un crime moins grave. Lors de son témoignage, le jeune braqueur de banque a juré avoir senti une balle frôler sa main alors qu'il courait, le policier à ses trousses. « Ce n'était pas des coups de semonce, il cherchait à me tuer », a-t-il dit pour expliquer qu'il se soit brutalement retourné, soit revenu sur ses pas et ait laissé l'agent L'Écuyer agonisant sur l'asphalte. Selon un automobiliste ayant tout vu, le policier a alors « virevolté comme si on l'avait frappé avec un bâton de baseball et est retombé sur le dos ».

Pour l'avocat de la défense, Christian Gauvin, Boucher avait raison de s'inquiéter car l'agent L'Écuyer a tiré en premier et agissait de façon inconsciente en entreprenant sa chasse à l'homme sur une autoroute ultra achalandée. La suite des choses ne permet pas de croire à la légitime défense, estime au contraire la Couronne. Car Boucher a brandi son fusil au nez d'un citoyen pour lui voler la voiture. Il s'est procuré une nouvelle arme. S'en est servi pour forcer un ami de Terrebonne à l'héberger, l'obligeant aussi à lui servir de bouclier humain devant les fenêtres et cherchant des micros jusque dans les boîtes de céréales. Boucher aurait enfin clamé qu'il se « foutait d'en tuer deux, trois, quatre ou cinq » puisque de toute façon, il serait condamné pour 25 ans.

Quant à l'instant où il a abattu l'agent L'Écuyer, Boucher a admis avoir pensé : « Je ne suis pas pour lui laisser une chance ! »

« Il voulait fuir à tout prix », pour que la police ne découvre pas qu'il s'en allait braquer une banque, conclut M<sup>e</sup> Normand Chénier.

D'après tous les témoins, sauf un, c'est par ailleurs Boucher qui a fait feu le premier. En entendant les médias rapporter que l'accusé comptait invoquer la légitime défense, une femme s'est même manifestée pour le contredire. Quoi qu'il en soit, le jury devra se demander si l'agent L'Écuyer a agi illégalement en le pourchassant et en tirant des coups de semonce au milieu d'un flot de voitures. La question se pose même s'il devait reconnaître Boucher coupable de meurtre, puisque tuer un policier dans l'exercice de ses fonctions entraîne une sentence plus grave que tuer un simple citoyen. Et qu'un policier qui outre-passe ses pouvoirs n'est pas dans l'exercice de ses fonctions.

# Décoteau était recherché par la police

MARCEL LAROCHE

Les enquêteurs du Service de police de la Ville de Montréal croient qu'un règlement de comptes est à l'origine de l'assassinat d'Abdus Décoteau, tôt hier matin à la sortie d'un bar.

L'homme de 22 ans n'a eu aucune chance d'échapper aux projectiles des deux tueurs qui l'attendaient à l'extérieur du Peel Pub situé à l'angle des rues Saint-Jacques et Beaconsfield, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à Montréal.

Il a été abattu au moment où il quittait le bar avec ses compagnons, vers 2h55 dans la nuit de mercredi à hier. Malgré l'intervention des techniciens d'Urgences Santé qui ont tenté de la réanimer, la victime a succombé à ses blessures pendant son transport vers l'hôpital.

Il s'agit du 37<sup>e</sup> homicide commis depuis le début de l'année dans l'île de Montréal. Les policiers n'ont pu obtenir d'informations susceptibles de les aider dans leur enquête. Les amis de la victime avaient disparu et les quelques clients du bar ont affirmé n'avoir rien vu ni entendu.

Les enquêteurs de la division des crimes majeurs du SPVM n'ont cependant pas tardé à découvrir les raisons de ce mutisme : Abdus Décoteau était connu pour son implication dans le commerce de stupéfiants. Il était également recherché en vertu d'un mandat d'arrestation, ayant omis de se présenter devant le tribunal le 15 octobre dernier.

Les policiers comptent maintenant sur la collaboration du public pour retrouver les responsables de cet assassinat. Toute information peut être transmise en toute confidentialité au (514) 280-2052, ou à Info-Crime, à (514) 393-1133.

# Soirée d'Halloween

# Éviter les imprudences, sans paniquer

NICOLAS BÉRUBÉ

Les cinq tentatives d'enlèvement d'enfants, signalées au cours des dernières semaines dans la région de Montréal, incitent à une plus grande prudence en cette soirée d'Halloween. L'organisme Réseau Enfants Retour invite les familles à prendre des mesures préventives pour éviter les imprudences, sans toutefois paniquer.

« Il est important de ne pas s'alarmer, indique Pina Arcamone, directrice générale du Réseau Enfants Retour. Les parents qui ont peur vont transmettre cette peur à leurs enfants. La panique, ça rend les enfants vulnérables et les empêche de réfléchir. »

Selon elle, certaines règles de base réduisent les risques d'enlèvement. Par exemple, les enfants de moins de 7 ans ne doivent jamais être laissés seuls, même durant quelques secondes. L'enfant (en âge de parler) doit être capable de bien dire les noms de ses parents. Quant à ceux plus âgés, ils devraient se regrouper et faire leur tournée sous la supervision d'un adulte.

« Ce sont là des règles élémentaires qu'il

faut rappeler aux enfants », dit M<sup>me</sup> Arcamone. Elle conseille aux parents de choisir avec leur enfant un mot de passe. « Si un conducteur l'aborde et connaît le mot de passe secret, c'est signe qu'il est vraiment autorisé à venir chercher l'enfant. C'est un truc rapide et infallible. »

Depuis la rentrée, cinq tentatives d'enlèvement ont été signalées dans la région de Montréal. Le dernier est survenu lundi, à Saint-Constant, où un garçon de 6 ans a été abordé par un automobiliste qui voulait le faire grimper à bord. L'enfant s'est enfui et en a été quitte pour une bonne frousse.

Les cas d'enlèvements d'enfants sont cependant très rares. Au Québec, 8033 cas de disparition ont été dénombrés en 2002 et, de ce nombre, neuf étaient des enlèvements. « Mais c'est encore neuf de trop, souligne M<sup>me</sup> Arcamone. Nous espérons qu'en continuant de diffuser les mesures de sécurité, ce chiffre pourra diminuer. »

L'inspection des friandises fait également partie des consignes de sécurité à suivre le soir le l'Halloween. La tâche peut être fastidieuse et c'est pourquoi une douzaine de cliniques médicales au

Québec ont lancé une invitation hors de l'ordinaire. Ce soir, elles ouvriront leurs portes aux jeunes, qui pourront, par mesure de prudence, passer leurs sacs de bonbons à la radiographie ! En effet, les objets métalliques se démarquent clairement du reste des friandises.

L'initiative a vu le jour au Centre Chiropratique de La Pinière, à Terrebonne, il y a cinq ans. « Jusqu'à présent, nous n'avons rien trouvé d'anormal dans les bonbons, explique le Dr Mélanie Gauvin. Mais nous continuons à recevoir les enfants, pour rassurer les parents et aider à améliorer la sécurité. » Environ 250 enfants sont attendus au centre ce soir.

Il y a quelques années, Mont-Royal avait décidé de cadenasser la clôture qui longe le boulevard l'Acadie, à la limite du quartier voisin le moins nanti, Parc-Extension. Cette mesure avait été critiquée de toute part, mais les choses ont bien changé. « Nous accueillons tout le monde à bras ouverts, a indiqué la porte-parole de l'arrondissement de Mont-Royal, Marie Turenne. Du personnel de sécurité sera même sur place pour aider les enfants à traverser le boulevard l'Acadie. »



la **Baie** encore plus

## 3 jours d'aubaines

du vendredi 31 oct. au dimanche 2 nov.

## NOUVELLEMENT RÉDUIT

Plus de **20 000 000 \$** en nouvelles démarques

Des tenues mode automnales actuelles pour homme, femme et enfant ainsi que des articles pour la maison de vos marques préférées.



**30 % de rabais**

tenues de nuit, peignoirs, lingerie de jour, soutiens-gorge mode et slips mode pour elle

Triumph, Mantles<sup>mc</sup>, Designs de WonderBra, Elita et autres.

**50 % à 55 % de rabais**

bagages

Air Canada, American Tourister, Atlantic, Samsonite, Skyway, Ricardo et Beverly Hills

Exceptions : bagages Eddie Bauer et ceux dont le prix se termine par 99 ¢.

**ACHAT-CHOC**

**29,99 \$**

pull et gilet Jones New York et molleton polaire

Prix de comparaison 60 \$

**50 % de rabais**

Plus le châlit en prime

Collection BackCare de Simmons

Exemple. Duo-sommeil Dura Select II, format grand lit

Ord. 1 999 \$, Solde 999 \$

**POUR ELLE**

**ACHAT-CHOC**

**39,99 \$**

tee-shirts monogrammés Liz Claiborne pour elle

Prix de comparaison 60 \$

**30 % de rabais additionnel**

mode griffée à prix de liquidation pour elle

Exception : I.N.C. Sur nos derniers prix étiquetés.

**40 % de rabais**

chaussures confort tout-aller Nunn Bush pour lui

Ord. 99,99 \$. Solde 59,99 \$

collants fins Secret

**30 % de rabais**

pantalons tout-aller pour lui

Mantles<sup>mc</sup>, ToGo<sup>mc</sup>, Dockers, Haggar et Perry Ellis

cravates et chemises de ville pour lui

gants, écharpes et chapeaux pour lui

tenues pour enfant Krickets, Osh Kosh, Point Zero et ToGo<sup>mc</sup>.

Garçon et fille, tailles 2 à 16.

**40 % de rabais**

mode Evan Picone pour elle

soutiens-gorge et slips WonderBra et Warner's sous boîte

**BIJOUX, CHAUSSURES ET ACCESSOIRES**

à l'achat d'une

paire de chaussures ou de bottes mode à prix ordinaire pour elle, obtenez la 2<sup>e</sup> paire à moitié prix. La 2<sup>e</sup> paire doit être de valeur égale ou inférieure.

**25 % de rabais**

bijoux mode Mantles<sup>mc</sup> et ToGo<sup>mc</sup>; bijoux en argent fin

montres Timex, Bulova, Casio, Cardinal, Sierra, Perry Ellis, Orlean, Citizen, Seiko et Wenger Swiss. Exceptions : modèles Ironman et Expedition de Timex.

**40 % de rabais**

arbres de Noël Christmas Street® incluant les modèles de table

**30 % de rabais**

très belle sélection de tenues d'extérieur pour toute la famille

**solde 19,99 \$**

33 % de rabais sélection de hauts Tommy Jeans pour jeune femme

Ord. 29,99 \$.

**50 % de rabais**

gants Mantles<sup>mc</sup> en cuir pour elle. Ord. 40 \$.

**Solde 19,99 \$**

chaussures de sport Adidas et Brooks. Choix pour elle et lui.

bijoux Charter Collection® et Principles® en or à 10 ct et à 14 ct

**HOMME ET ENFANT**

**40 % de rabais**

pulls, tricotés et chemises tout-aller Perry Ellis et ToGo<sup>mc</sup> pour lui

jusqu'à 40 % de rabais jeans et hauts Polo Jeans pour lui Sélection de modèles.

Ord. 29,99 \$ à 85 \$.

**Solde 19,99 \$ à 49,99 \$**

**40 % de rabais**

lumières et ornements Christmas Street®

verrière et articles de service Luigi Bormioli

meubles de séjour, salle à manger et chambre à coucher

**MAISON**

**ACHAT-CHOC**

**6,99 \$**

une place taies et draps en coton à tissage 230 fils

**30 % de rabais**

jusqu'à 100 \$ de rabais congélateurs Beaumark®

Exemple. Modèle n° 87140

Ord. 749,98 \$. Solde 649,98 \$

**55 % de rabais**

serviettes Mantles<sup>mc</sup> à jacquard floral

**15 % de rabais**

sèche-cheveux

**OFFRES DE SAMEDI SEULEMENT**

**40 % de rabais**

tenues d'extérieur et mode Nike pour lui

**55 % de rabais**

bijoux Charter Collection® en or à 14 ct

**50 % de rabais**

bijoux fins gemmés et boucles d'oreilles et pendentifs diamantés

**50 % de rabais**

pantouffles Hush Puppies pour lui

Ord. 9,99 \$. Solde 4,99 \$

**50 % de rabais additionnel**

litterie à prix déjà réduit. Sur nos derniers prix étiquetés.

**50 % de rabais**

tee-shirts fantaisie ToGo<sup>mc</sup> pour elle

Ord. 25 \$ à 29 \$. Solde 12,49 \$ à 14,99 \$

**50 % de rabais**

verres à pied Schott

Ord. 16,99 \$ à 34,99 \$. Solde 8,49 \$ à 17,49 \$

**40 % de rabais**

pantalons et chemises tout-aller Dockers pour lui

l'événement sacs à main C'est dans le sac! jusqu'au jeudi 6 novembre la promo chaussures Allez de l'avant!

Précisions en magasin. Le choix varie selon le magasin. Les rabais sont sur nos prix ordinaires, sauf avis contraire. Exceptions : articles « Notre meilleur prix chaque jour », « Nouvellement réduit », « Atout griffé », « Achat-choc » et ceux des rayons concédés

OBTENEZ JUSQU'À 50 % PLUS DE POINTS\* EN UTILISANT CONJOINTEMENT VOTRE CARTE DE CRÉDIT HBC ET VOTRE CARTE PRIMES HBC.

\*Certaines exceptions s'appliquent. Précisions en magasin.



Montréal : (514) 272-1365  
Mauricie : (819) 378-7777

Ligne extérieure : 1 800 272-1365  
Estrie : (819) 823-3322

3178936A

**Bio-Actif**

## Le chondrin et la bêche de mer

Chaque fois que vous prenez le Flex-O-Flex Chondrin, vous prenez aussi de la bêche de mer... le saviez-vous?

Notre bêche de mer, appelée aussi concombre de mer, est un oursin qui vit au fond de l'océan. Son usage médicinal date d'au moins 5000 ans. Les médecins chinois l'ont prescrit à leurs patients pendant des siècles, dans le but de les soulager de douleurs chroniques aux articulations. Il contient 23,7 % d'un élément essentiel, un des dix constituants de Chondrin dans Flex-O-Flex, un cadeau parfaitement naturel, issu de la mer.

Voilà un des secrets de Flex-O-Flex Chondrin, puisé au cœur de la nature.

Chaque comprimé contient 800 mg de nutriments de source naturelle, un gage de réussite pour retrouver la souplesse de vos articulations.

Chondrin est un vrai trésor. Dix ingrédients Chondrin qui procurent un bien-être assuré, sans effets secondaires désagréables.

Montréal : (514) 272-1365  
Mauricie : (819) 378-7777  
Ligne extérieure : 1 800 272-1365  
Estrie : (819) 823-3322

## FORUM

André Desmarais > Président du conseil d'administration  
 Guy Crevier > Président et éditeur  
 Philippe Cantin > Vice-président à l'information et éditeur adjoint  
 Éric Trottier > Directeur de l'information André Pratte > Éditorialiste en chef

LA PRESSE

## ÉDITORIAUX

## L'acte de compliquer



mouimet@lapresse.ca

MICHÈLE OUIMET

La bonne nouvelle : le ministère de l'Éducation a laissé tomber les interminables bulletins qui utilisaient des petits bonhommes et des feux de circulation. Les écoles pourront utiliser des notes et des chiffres.

La mauvaise nouvelle : ce changement n'est que cosmétique. Dans les faits, le bulletin reste éminemment compliqué : on évalue des compétences transversales et disciplinaires et non des connaissances et toute comparaison est soigneusement évacuée.

Mardi, le ministre de l'Éducation, Pierre Reid, a dévoilé sa « politique d'évaluation des apprentissages », un document attendu depuis trois ans, c'est-à-dire depuis que la réforme a été lancée dans les écoles.

Ça prend de la ténacité pour passer à travers les 68 pages du document qui souffre de l'habituelle enflure verbale tant prisée par les fonctionnaires du ministère. On y apprend, entre autres, que « l'évaluation des apprentissages doit refléter un agir éthique partagé par les différents intervenants ». Allez comprendre.

On ne parle plus de bulletin mais de bilan des apprentissages

**La question se pose, qui mène : des ministres dûment élus et imputables ou des sous-ministres trop puissants qui ignorent les signaux, pourtant clairs, lancés par les politiciens ?**

et de relevé de compétences. « L'acte d'évaluer » est désormais enseveli sous trois documents qui font, au total, 255 pages. Toute cette rhétorique inutile pour expliquer aux enseignants ce qui devrait, pourtant, aller de soi : noter un élève.

Mais ce charabia était incontournable car les enseignants notent un programme très complexe, tissé autour de trop nombreuses compétences et sous-compétences transversales et disciplinaires. Le bulletin risque d'être noyé dans les détails. L'équation est simple : programme compliqué = évaluation compliquée.

Pour ajouter à la confusion, le

ministère encourage les enseignants à innover. Par exemple, 125 classes de deuxième année au primaire ont tenté une expérience qui s'appelle « L'île merveilleuse ». Les enfants ont lu un texte qui parlait d'une île où ils devaient transporter des animaux. Compétence disciplinaire en français : savoir lire un texte. Compétence en mathématiques : peser les animaux. Compétence transversale : être capable de travailler en équipe.

Cette approche est peut-être mignonne au primaire mais elle est ingérable au secondaire qui a d'autres chats à fouetter que de s'amuser avec des animaux pour refiler sans douleur des notions de français ou de mathématiques.

Autre os : la comparaison. Le ministre Pierre Reid a été très clair : « les palmarès de classe ne sont pas recommandés ». Juste le choix du mot « palmarès » montre tout le mépris qu'il entretient vis-à-vis la comparaison.

On aura beau utiliser une note dans le bulletin, elle ne donnera pas davantage d'information qu'un feu de circulation. Car un 80 % ou un bonhomme qui sourit indiquera seulement que l'élève chemine bien dans le développement de sa compétence. Point. Est-il premier ou dernier de classe ? Imposable de le savoir. Pour cela, il faudrait comparer et comme la comparaison a été excommuniée...

Toute cette pédagogie complaisante vis-à-vis de l'élève-roi imbibé le document du ministère. Les fonctionnaires ont poussé plus loin l'exercice en ouvrant une nouvelle brèche : l'adaptation du bulletin selon les besoins de l'élève. S'il est aveugle — oups ! s'il souffre d'une « déficience visuelle » —, il aura droit à une copie de l'examen en braille. Bien. Mais des « adaptations » peuvent aussi être faites pour les immigrants qui ne maîtrisent pas le français et pour des élèves « qui éprouvent des difficultés personnelles ou familiales ». Bref, des examens à rabais avec des notes à rabais.

Comment en sommes-nous arrivés là ? En juin 2001, l'ex-ministre François Legault avait pourtant donné un bon coup de balai en larguant les bulletins descriptifs et en réhabilitant les moyennes et les pourcentages mais il semble que sa volonté se soit égarée entre les trop nombreux ministres qui se succèdent à l'Éducation.

La question se pose, qui mène : des ministres dûment élus et imputables ou des sous-ministres trop puissants qui ignorent les signaux, pourtant clairs, lancés par les politiciens ?

## Le jargon du MEQ...

Voici quelques passages du document rendu public par le ministre de l'Éducation, Pierre Reid, mardi et qui s'intitule Politique d'évaluation des apprentissages ([www.meq.gouv.qc.ca](http://www.meq.gouv.qc.ca)) dont parle Michèle Ouimet dans son éditorial ci-haut.

> « Bien que le processus d'évaluation soit constitué d'une suite d'étapes allant de la planification à la décision-action, il relève davantage d'une logique itérative que séquentielle. » Page 32.

> « Le savoir-agir propre à la compétence suppose une appropriation et une utilisation intentionnelles de contenus notionnels et d'habiletés tant intellectuelles que sociales, dans la poursuite d'un objectif clairement défini. » Page 41.

> « En situation d'aide à l'apprentissage, le jugement est souvent une appréciation à caractère informel et la décision qui en découle se traduit par une action de régulation de la démarche pédagogique ou d'apprentissage. » Page 34.

> « D'autres situations d'évaluation sont à caractère intégrateur ; elles permettent de voir dans quelle mesure les élèves sont capables de mobiliser diverses compétences relatives à quelques domaines d'apprentissage et des compétences transversales pour résoudre des problèmes en relation avec les domaines généraux de formation. » Page 46.

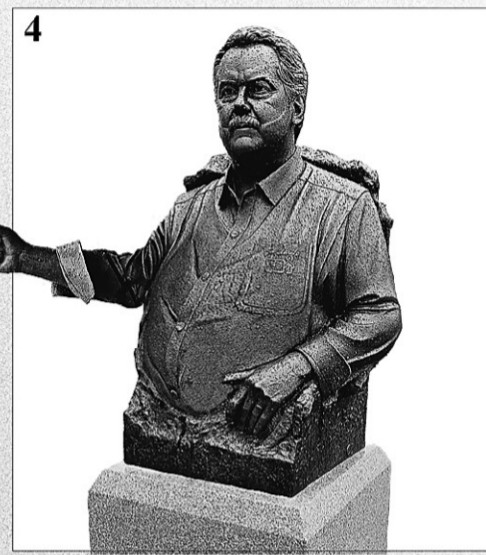
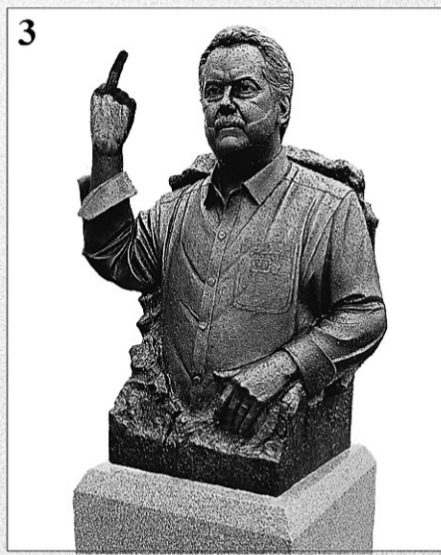
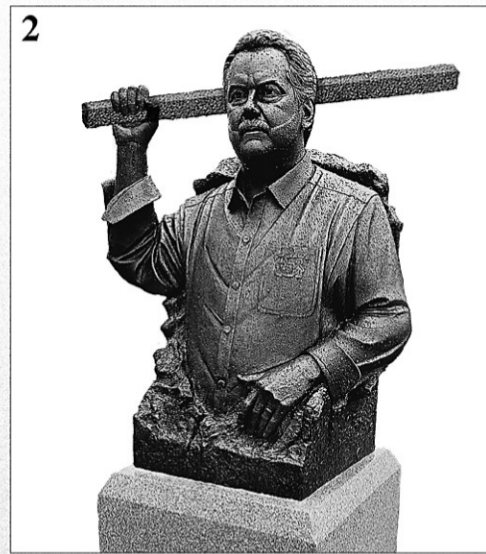
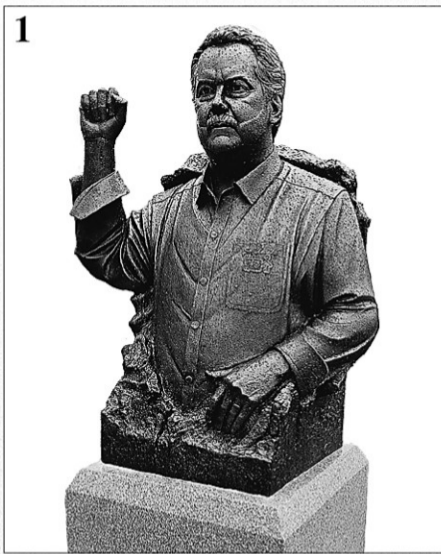
> « La détermination de balises qui assurent que les comportements obéissent à l'éthique traduit la responsabilité collective des acteurs en évaluation des apprentissages, tout en permettant à chacun de remplir les obligations particulières qui lui incombent. » Page 22.

> « L'acte d'évaluer ne peut se réduire à l'application d'un ensemble de règles ou de modalités, bien que celles-ci soient indispensables. » Page 15.

> « Compte tenu des contextes variés dans lesquels l'élève est évalué, il est nécessaire de choisir la fonction de l'évaluation appropriée à l'intention de l'évaluation et à la nature de la décision à prendre. » Page 30.

## QUELLE STATUE DE LAPIERRE PRÉFÉREZ-VOUS?

VOTEZ EN ÉCRIVANT À STATUE@LAPRESSE.CA



serge.chapleau@lapresse.ca

DROITS RÉSERVÉS

## LA BOÎTE AUX LETTRES

&gt; Pour nous écrire : forum@lapresse.ca

## Merci, monsieur Séguin !

Ça ne m'arrivera pas souvent, mais j'applaudis la décision du ministre des Finances, Yves Séguin, de ne plus subventionner les émissions de télé-réalité. J'espère que cette décision détruira le concept à jamais. Et à ceux qui disent que ceux qui n'aiment pas ça n'ont qu'à regarder ailleurs, je leur répond que ces émissions polluent tous les médias : la radio, les journaux et évidemment la télévision. En tant que contribuable, je n'ai pas à payer pour la télédiffusion de la vie d'une dizaine « d'humains de laboratoire » et ce, au profit d'une synergie de l'insignifiance et d'une course aux cotes d'écoute.

Éric Ladouceur  
 Mascouche

## Manque de sensibilité religieuse ?

Nous ne sommes pas au Québec en reste avec la publicité qui se fait à l'occasion insolente et qui frise bien souvent la bêtise. La dernière pub de Saint-Hubert BBQ se signale à cet égard. Qui a pu avoir l'idée de vouloir mousser la vente du poulet en montrant une église, un prêtre et des fidèles qui cherchent dans leur « Prions » quoi répondre à l'appel du président de l'assemblée, si ce n'est quelqu'un qui ne connaît pas le respect et qui est totalement dépourvu de sensibilité religieuse. C'est le signe d'un esprit vulgaire. Qui accepte que le produit de son commerce soit de cette façon appelé à ses clients actuels ou éventuels, ne fait pas montre de beaucoup de dignité et l'estime de sa clientèle n'est pas très grande.

Il ne mérite pas, en acceptant que de tels messages soient diffusés, l'encouragement de cette dernière.

Jean Langelier  
 Saint-Jean-sur-Richelieu

## Comme un « mononcle »

Notre premier ministre Jean Chrétien, « y part ou y part pas ? » Monsieur Chrétien me fait penser au « mononcle » qu'on a tous dans sa famille, vous savez celui qui a un p'tit coup de trop au cours d'une soirée familiale et qui ne veut plus partir. 40 ans de vie politique, 10 comme premier ministre, je comprends qu'une belle tournée mondiale pour faire ses adieux à tous et chacun est une situation de rêve mais assez, c'est assez. Il sait bien qu'on va lui faire un beau gros « party », qu'il va avoir des cadeaux, même du genre qu'il n'est pas supposé recevoir, et qu'il va continuer à faire le tour du monde à nos frais en utilisant des budgets cachés qui sont prévus pour ça. Alors Monsieur Chrétien faites donc qu'on s'ennuie de vous et non que l'ennui nous prenne à vous voir.

Jacques Gagné

## Tout simplement sidérant !

Le monde entier, et principalement l'Europe, a dénoncé depuis plusieurs années déjà le danger que représente l'utilisation de l'amianté et le Québec continue d'affirmer que ce produit est sans danger. Toutes les institutions publiques en Europe sont maintenant désamiantées et l'utilisation de ce produit est très

strictement réglementé quand il n'est pas tout simplement interdit. Le gouvernement canadien prend vraiment les citoyens pour des imbéciles, incultes et immatures, « taillables et corvéables à merci » comme au Moyen-Âge. A quand un grand procès contre le gouvernement, intenté par les malades, à l'instar de ce que nous avons vu pour le sang contaminé en France ?

Ivan Magal  
 Bruxelles

## « La peur de l'élu »

Voilà que la CMM décide de ne pas s'orienter vers une tarification individuelle des déchets domestiques. Il semblerait que cela pourrait ressembler à une taxe déguisée. On peut déceler ici la peur de l'élu municipal de ne pas se faire réélire lors de la prochaine élection. Mais quelle vision à courte vue ! Je ne vois pas beaucoup de nos élus capables de laisser de côté leurs petits intérêts personnels et d'avancer vers une meilleure gestion de nos déchets. Il est évident qu'en instaurant un tarif à la pièce, les gens seront nettement plus stimulés à recycler et de ce fait, diminuer le volume de leur sac vert. Le problème des déchets dans la région métropolitaine devient de plus en plus urgent à régler, les dépotoirs étant remplis presque à capacité maximale. Il faut donc changer notre façon d'agir devant ces problèmes environnementaux qui sont onéreux à régler maintenant mais qui nous coûteront beaucoup plus cher dans l'avenir en dollars et en qualité de vie.

Bernard Lemelin  
 Montréal

## De la poudre aux yeux

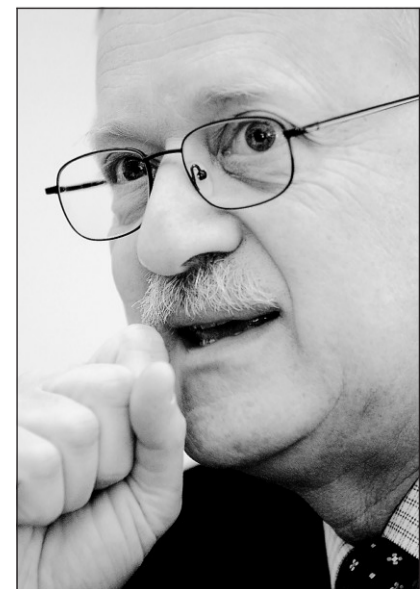
La déclaration du ministre de l'Éducation, M. Pierre Reid, concernant les nouveaux relevés de compétences à l'école secondaire me semble tenir davantage du vœu pieux que d'une analyse rigoureuse de la réalité.

Lorsque le ministre affirme que ces relevés permettront aux éventuels employeurs d'élèves décrocheurs de juger l'employabilité de ces derniers, le ministre se leurre, mais, pire encore, il offre un portrait erroné de la réalité du marché du travail aux élèves. C'est irresponsable de faire croire que dorénavant, un jeune décrocheur aura plus de facilité à se dénicher un emploi décent avec des résultats scolaires médiocres, mais un relevé de compétences méritoire. L'entrée sur le marché du travail requiert entre autres la capacité de lire, d'écrire, de compter et de rais-

sonner, ce que le diplôme d'études secondaires devrait pouvoir garantir, contrairement au relevé de compétences.

Le décrochage scolaire au Québec est un phénomène trop important pour qu'on ne s'y attaque pas sérieusement. La politique des relevés de compétences n'est que poudre aux yeux, et détourne le débat de la vraie question : pourquoi un si haut niveau de décrochage scolaire au Québec ? Qu'il soit évalué avec un bulletin traditionnel ou un relevé de compétences, l'élève en difficulté doit être aidé dans ses démarches d'apprentissage et se voir offrir des défis intellectuels et créatifs stimulants et valorisants, de façon à ce qu'il obtienne son diplôme.

Marie-Pierre Sylvestre  
 Montréal



Pierre Reid

PHOTO ARCHIVES. LA PRESSE

# Pirater, est-ce voler?

Nous vous avons demandé, le week-end dernier, quel était votre avis au sujet du piratage de musique par Internet. Est-ce du vol pur et simple? Nous vous présentons ici un échantillon des textes reçus.

## Pas de copie intégrale

Je l'avoue d'emblée, je suis un pirate. Mais je ne prends qu'aux riches et en petite quantité. Mais entendons-nous, pour me fabriquer des CD qui n'existent pas. Tout comme on le faisait à l'époque où l'on utilisait abondamment les cassettes vierges. L'objectif n'a pas changé, seule la technologie a évolué. On ne vole pas ce qui est offert gratuitement. On ne fait qu'en profiter. Et je serais tout à fait disposé à payer un tarif raisonnable pour le faire. Mais jamais n'ai-je copié ou piraté un CD dans son intégralité. Si un album m'intéresse, je préfère de loin me le procurer. Mais si un artiste n'a ni le talent ni la profondeur de me proposer un produit dont j'apprécierai tout le contenu, la solution n'est-elle pas entre ses mains? Et si nos artistes étaient moins avares de compilations, l'industrie ne s'en porterait que mieux.

Alain Petit  
Montréal

## Une nouvelle révolution

Dans les années 1920, l'arrivée de la radio a presque tué l'industrie de l'enregistrement musical de l'époque. Mais celle-ci a plus tard appris à prendre avantage de ce nouveau médium. Au cours des années 1980, la cassette audio a fait trembler l'industrie du disque en permettant une copie facile des enregistrements par les consommateurs, mais aussi en permettant à des nouveaux styles de musique d'être facilement distribués par des étiquettes indépendantes. Aujourd'hui, une nouvelle révolution s'opère, et malheureusement les industriels du disque refusent de voir la réalité. Puisqu'il est maintenant possible à un artiste de distribuer sa musique directement aux consommateurs, les maisons de disques perdent leur raison d'être. Artistes, prenez avantage de ce nouveau moyen de communication afin de faire entendre votre musique.

Marc-André Dumas  
Sainte-Foy

## L'industrie musicale menacée? Qu'elle s'adapte!

En effet, l'industrie mise depuis toujours sur le fait que les gens vont aller acheter un disque après avoir écouté un ou deux extraits à la radio, à télévision, etc. La machine musicale est bâtie sur cette assise. Une preuve de ceci est que les « singles » ont presque disparu des tablettes. Alors, au lieu de se déplacer pour acheter un disque à 20 \$, de risquer qu'il soit moins bon que les extraits (ce qui, de nos jours, est de plus en plus possible), les gens restent chez eux, téléchargent ce qui leur plaît et ce, gratuitement. Ils ont contourné le système qui les prend un peu pour des nonos. Au moins, en écoutant la musique, ils rendent grâce à l'essence de cette industrie, l'art musical. Alors, l'industrie musicale est menacée? Voyons si ce qui est devenu une des expressions les plus pures de l'économie capitaliste saura s'adapter!

Jocelyn Caron  
Longueuil, arr. de Boucherville

## Partir à la découverte

Selon moi, le téléchargement peut bel et bien mener à la découverte de nouveaux artistes, lorsque la recherche est bien menée et que le « téléchargeur » sait comment s'y prendre. Elle permet de savoir à l'avance si le disque d'une valeur de 18 \$ + taxes nous plaira vraiment ou s'il n'y a qu'une ou deux chansons qui nous rejoignent vraiment. Cependant, pour que ceci soit profitable à l'artiste, il faut qu'il y ait une suite à ce téléchargement et que l'internaute ait les moyens de déboursier 17 à 20, voire 23 \$, pour un morceau de plastique rond qui fait du bruit lorsque inséré dans l'outil approprié. C'est là un autre problème à mes yeux.

Cédric Piette

## Bonus et beauté

Le téléchargement gratuit par Internet est là pour rester et les artistes québécois devraient utiliser la technologie pour attirer les internautes: comme plusieurs artistes le font déjà, ajouter un DVD bonus avec les vidéos-clips de l'artiste, ou offrir un livret contenant les paroles et des photos du groupe donne envie au consommateur de payer pour avoir ce CD, pour pouvoir le regarder, comme une pièce d'art. Directement, ce qu'un original a de plus qu'un CD copié, c'est la beauté, ainsi que les bonus. Les artistes doivent maintenant en donner plus aux consommateurs, car la technologie ne devrait pas être leur ennemi, mais un outil pour attirer les internautes.

Maude Forget  
Terrebonne



PHOTO PIERRE McCANN, LA PRESSE

Stéphane Dompierre croit que les gens qui aiment vraiment les artistes se déplaceront pour les voir en spectacle.

## « Où va l'argent? » Certaines compagnies de disques se sont, enfin, décidées à baisser leurs prix

STÉPHANE DOMPIERRE  
*L'auteur publiera son premier roman « Un petit pas pour l'homme » en février 2004, aux éditions Québec Américaine.*

Je me souviens très bien de mes premières découvertes musicales: je m'enfermais dans le sous-sol chez mes parents, à Laval, et j'écoutais en cachette les disques de mon frère. Des trente-trois tours crépitant que j'analysais, pochette en main, avec de gros écouteurs sur la tête. Je trippais. Pink Floyd, Charlebois, AC/DC, les Stones, je rêvais de jouer de la guitare et d'écrire des textes de chansons, en suivant les paroles écrites dans un grand cahier rempli de photos. Parfois je me livrais à des séances frénétiques d'air guitar, grattant des cordes imaginaires sur le carton de la pochette, dansant jusqu'au miroir le plus près. Mes

« — Jean-Pierre? Il doit y avoir une erreur. Ces machins sont vingt-deux dollars. — Ça va baisser. T'en fais pas. »

écoutateurs avaient vingt pieds de fils.

Bien plus tard, j'ai vécu l'arrivée des CD chez les disquaires. J'étais à ce moment-là gérant d'un Discus, une chaîne de magasins de disques dont les pas trop jeunes se rappellent. J'ouvrais les boîtes des nouveautés de la semaine, excité de voir mes premiers CD, puis j'ai tout laissé en plan pour courir appeler le superviseur.

— Jean-Pierre? Il doit y avoir une erreur. Ces machins sont vingt-deux dollars. — Ça va baisser. T'en fais pas.

Et puis, malgré le prix, les gens en ont acheté. Parce que ça sonne, qu'ils disaient. Ouin, pis? Moi, quand j'écoute The Clash, j'aime quand ça crépite. J'ai dû

m'adapter. Je me suis acheté un lecteur CD, en espérant que les prix baissent. Quand j'ai commencé à télécharger des chansons, je n'avais à peu près plus d'espoir qu'une compagnie de disques s'associe à mon groupe. Pas assez commercial, manque de maturité dans les textes, j'ai entendu toutes les excuses. J'étais en guerre, et je voyais là un bon moyen d'emmerder la poignée de gens qui s'enrichissent au détriment des artistes.

Et puis, les compagnies ont eu une idée de génie: Prenons quelques artistes qui s'opposent au téléchargement, et laissons les se vider le coeur en public pour dénoncer les voleurs qui téléchargent leurs chansons. Ariane, je l'avoue, j'ai commis un crime atroce. J'ai téléchargé ton excellent album *Aquanaute* au complet. Et je me sens un peu mal. Parce que tu n'es pas Madonna et que tu n'empoches pas des millions, chaque fois qu'un taré dans mon genre télécharge tes chansons tu perds de l'argent.

Mais je me demande parfois, sachant qu'un CD coûte beaucoup moins cher à produire qu'un trente-trois tours, où donc va l'argent? Est-ce que tu gagnes plus de droits d'auteur que si ton disque se vendait dix dollars? Que certaines compagnies de disques se décident ENFIN à baisser leurs prix me dit que la guerre commence à donner des résultats.

Et les artistes sont de malheureux innocents, victimes d'une guerre que se livre les amateurs de musique et les compagnies. Pour me faire pardonner, je vante le talent d'Ariane Moffat chaque fois que j'en ai l'occasion. Et je vais voir ses spectacles. La scène est un lieu protégé où l'on voit la vraie valeur de l'artiste. Et on paie un prix d'entrée. Pas moyen de jouer l'anarchiste en déjouant le système, ici. Les gens qui aiment vraiment l'artiste se déplacent encore pour le voir donner son show.

## Des découvertes grâce aux MP3

N'en déplaise à M<sup>me</sup> Moffat (dans *La Presse* de samedi dernier), j'ai découvert son disque, comme de nombreux autres artistes d'ailleurs, à cause des MP3, que j'ai par milliers sur mon ordinateur. Évidemment, si on aime l'oeuvre de l'artiste, on doit acheter son disque; c'est ainsi que depuis un an, je me suis procuré au-dessus de 50 disques d'artistes québécois. Et si ce n'était pas des MP3, je n'aurais pas fait ces belles découvertes. Les temps changent et l'industrie doit s'adapter. Les artistes qui travaillent déjà très fort sur leurs produits doivent en faire un peu plus pour attirer les gens à acheter leurs disques. On n'a qu'à penser à l'album autocollant de Plan B d'Okoumé, il y a quelques années, ou encore l'album pirate de François Pérouse qui, avec un code à l'intérieur du CD, donnait accès à des bonus sur le site de Pérouse ou encore les Cowboys Fringants qui n'ont pas hésité à offrir à leurs nombreux fans un album double d'un concert *live* et un DVD avec des tonnes de suppléments pour la modique somme de 20 \$.

Jean-Philippe LaRose  
Verdun

## Question de qualité

Je ne télécharge pas de musique à cause de la piètre qualité du son MP3. Malheureusement plusieurs artistes et producteurs ne cessent d'utiliser des studios à 4000 \$ installés dans leurs cuisines et produisent des oeuvres sans grande qualité sonore. Peut-être que les consommateurs trouveraient de la valeur ajoutée aux produits et se procureraient l'original si les producteurs offraient une qualité sonore digne des grands studios.

Michel Plante  
Saint-Bruno

## C'est quoi, « pirater »?

J'ai toujours dit que télécharger et écouter de la musique à partir de l'Internet n'était pas pirater. C'est comme aller à la bibliothèque, emprunter un livre, le lire et le remettre. Lorsque j'ai fini avec la musique, je la jette à la corbeille. Le piratage, c'est faire un profit avec les produits des autres. Comme faire des copies multiples dans le but de les revendre à d'autres. C'est ça le piratage. Le problème est que c'est plutôt difficile d'attraper les pirates. Nous devons aussi attraper ceux qui achètent les produits des pirates.

Antoine Lemieux  
Montréal

## Rien de nouveau

Il y a environ 25 ans, à l'époque de mon adolescence (lire: à l'époque où j'étais passionné de musique et sans le sou), j'enregistrais mes chansons préférées sur des bandes 8 pistes à partir des diffusions radiophoniques. Qu'y a-t-il de si différent aujourd'hui? N'est-ce pas simplement un changement de technologie? Lorsque des gens me disent qu'ils téléchargent gratuitement de la musique, je dis: « Tu appelles cela gratuit... tu dois avoir un micro-ordinateur (1500 \$) un accès haut-vitesse (45 \$ / mois), etc. C'était bien plus gratuit dans mon temps ».

Alain Vachon  
Montréal

## Une hallucinante plus-value

Sachant qu'il en coûte de nos jours moins de 20 cents pour fabriquer un disque que l'on vend 20 \$, cela représente une augmentation de 10 000 % (vous avez bien lu!). Existe-t-il un seul autre produit au monde qui puisse se targuer d'une aussi hallucinante plus-value entre le stade de la fabrication et celui de la distribution? Non, bien sûr. Il est vrai que d'autres frais existent: le coût de l'enregistrement, les droits d'auteur et la marge du détaillant principalement. Alors, si les disques se vendent un peu moins bien, si les vedettes et leurs agents ont un peu plus de mal à s'offrir leurs Ferrari, leur coke et leurs résidences secondaires, tertiaires, quaternaires et j'en passe, on ne va pas pleurer. Au moins maintenant, il y a une alternative à l'arnaque. Une alternative dont on peut jouir avec d'autant moins de scrupules que le *show business* est plus devenu le royaume du piston que celui du talent, et des musiques insipides débitées au kilomètre. Enfin, les *majors* font preuve d'une indécente hypocrisie en critiquant ceux qui téléchargent: Par exemple, Sony commercialise certes des disques, mais aussi des ordinateurs, des graveurs de CD et des lecteurs MP3!

Jean-Philippe Fontanille  
Montréal



« Je t'ai reconnue. »

Êtes-vous fait  
pour Volkswagen? 